

COMMUNE DE  COTTENS

N°3 – décembre 2022

INFORMATIONS COMMUNALES

Budgets 2023

Infos importantes 2, 4, 6 | Message du Syndic 3 | Assemblée communale 7 | www.cottens-fr.ch

INFOS IMPORTANTES

Fermeture du bureau communal et de la déchetterie pendant les fêtes de fin d'année

Le bureau communal sera fermé du jeudi 22 décembre 2022 à 18 heures au lundi 9 janvier 2023 à 17 heures. La déchetterie sera fermée les 24 et 31 décembre 2022 dès 11 heures 30.

Cartes CFF

Du fait de la fermeture du bureau communal pendant les fêtes de fin d'année, nous conseillons aux personnes qui ont commandé des billets CFF de bien vouloir prendre leurs dispositions afin de venir les chercher au plus tard le jeudi 22 décembre 2022 avant 18h.

Répartition des dicastères 2021–2026

Gabriel Nussbaumer Syndic
Administration générale, personnel, communication, information, relations avec les sociétés
Mobile 079 348 19 36

Claude Magnin Vice-syndic
Aménagement du territoire, constructions, cadastre, mensurations, terres communales, forêts
Mobile 079 705 80 08

Jean-Claude Bernold Conseiller communal
Eaux usées, voirie, routes communales, mobilité
Mobile 077 269 07 05

Marie-Claude Clerc Conseillère communale
Finances, impôts, santé, affaires sociales, home, intégration, naturalisations
Mobile 077 426 54 90

Yves Nicolet Conseiller communal
Eau potable, sécurité et protection de la population, service du feu, cimetière
Mobile 078 770 17 07

Marc-Antoine Sauthier Conseiller communal
Bâtiments communaux, évacuation et traitement des déchets, environnement, énergie, animation, chemins pédestres
Mobile 079 606 67 84

Jean-Bernard Siggen Conseiller communal
Enseignement obligatoire, formation, AES, petite enfance, bibliothèque, culture, sport, loisirs, jeunesse
Mobile 079 308 57 42



www.ramoneurs-fr.ch



Une cheminée contrôlée fonctionne en toute sécurité

Avant la remise en service d'une installation inutilisée, veuillez prendre contact avec votre ramoneur.

Rendez-vous sur le site Internet: ramoneurs-fr.ch



Ein kontrollierter Kamin funktioniert sicher

Bevor Sie eine unbenutzte Anlage wieder in Betrieb nehmen, setzen Sie sich bitte mit Ihrem Kaminfeger in Verbindung.

Besuchen Sie die Internetseite: ramoneurs-fr.ch



LE MESSAGE DU SYNDIC

Chères citoyennes, chers citoyens, chères habitantes, chers habitants de Cottens



Un message, selon la définition de la langue française, est une communication adressée avec une certaine solennité à une assemblée ou à quelqu'un d'important.

Pour l'exécutif que je représente, vous, les citoyen-ne-s, êtes la composante la plus importante et prioritaire du bon fonctionnement et de l'efficacité de la vie

démocratique et sociale de notre village.

C'est grâce à vos diverses contributions (impôts, taxes), mais aussi à votre participation active et positive à la vie du village, que nous sommes capables de remplir au mieux notre mission de tous les jours.

Il est mentionné, dans une analyse de marketing, que 82% des gens préfèrent lire un article basé sur des données plutôt que sur l'opinion de l'auteur.

Par mes articles dans les fascicules des informations communales, j'essaie de vous donner un court aperçu de la vie et du souci de votre exécutif communal. Il a, comme chaque organisation, ses moments de doute et ses phases de succès. Selon Winston Churchill, le succès, c'est d'aller d'échec en échec sans perdre son enthousiasme. L'avenir n'est pas que dans la tête, il réside surtout dans la manière de l'adapter aux actions concrètes entreprises chaque jour.

Lors de notre dernière assemblée communale extraordinaire du 13 septembre 2022, les citoyen-ne-s présent-e-s ont, par leur voix, refusé de façon démocratique, un changement du règlement concernant l'évacuation et l'épuration des eaux. Au sein de notre exécutif, ce refus a provoqué un malaise passager.

En faisant le débriefing de cette assemblée communale, nous avons compris que notre travail d'explication et de communication n'avait pas été fait de façon appropriée, clairement et avec une transparence suffisante. Veuillez accepter mes excuses pour cette erreur d'appréciation.

Ce changement de règlement, exigé par les instances supérieures, résulte du fait que nous les citoyen-ne-s avons par le passé accepté que nos surfaces constructibles soient optimisées et densifiées pour des raisons environnementales et financières. Avec cette mesure, il y a moins de terrain agricole perdu.

Cependant, cette densification implique que les communes, et par conséquent notre village, adaptent leurs infrastructures aux besoins futurs. Autrefois, avec les anciennes dis-

positions et règlements en vigueur, il était possible de construire une seule habitation sur une parcelle de terrain. Aujourd'hui, sur cette même surface de parcelle, il est possible de construire plusieurs habitations.

Le conseil communal a remis l'ouvrage sur le métier. Cet objet sera à nouveau remis en votation lors de notre assemblée communale. Les taxes et les amortissements ont été recalculés et affinés exhaustivement, en tenant compte du nouveau mode de calcul MCH2. Le but recherché est de diminuer les taxes sans augmenter le taux de l'impôt communal qui est actuellement de 0,80 par franc payé au canton.

Les projets d'investissement planifiés dans le plan quinquennal de votre exécutif communal ont tous une forte composante environnementale. Ces réalisations, si vous les acceptez lors de futures votations, contribueront à:

- > Réduire la vitesse de circulation dans le village.
- > Diminuer le bruit en général.
- > Améliorer la qualité de l'eau et son approvisionnement.
- > Optimiser les quantités d'eau à épurer en séparant les eaux de surface des eaux usées.
- > Utiliser plus d'énergies renouvelables tels que le soleil, la thermie et le bois de nos forêts.
- > Permettre un accès plus aisé à la déchetterie du village en y incluant une possibilité de tri plus ciblée.
- > Améliorer l'état des chemins de circulation interne de notre village.

Avec votre participation, votre aide, vos apports d'idées, il nous sera plus aisé d'améliorer la vie villageoise et le mieux vivre, en général bénéfique à toutes et tous. Nous vous attendons nombreux à la prochaine assemblée communale.

Noël et l'an nouveau sont tout proches et il me tient à cœur de remercier chacun-e d'entre vous pour l'esprit de dialogue que vous apportez en participant et en suivant le développement de notre village. Je vous souhaite une excellente santé, une bonne nouvelle année et surtout une grande faculté de vous adapter aux changements constants de la vie.

Belles Fêtes à vous tous-tes!

Gabriel Nussbaumer, Syndic

Départ de la commune

La personne qui quitte la commune doit annoncer son départ au préposé sans délai et indiquer sa destination (art. 11 – loi sur le contrôle des habitants)

Votre départ doit être annoncé en vous présentant au guichet de l'Administration communale.

De plus, **pour les propriétaires**, vous avez l'obligation d'annoncer la vente de votre bien ou tout changement de locataire.

Lors de la vente ou lors du changement de locataire vous devrez nous informer de la date de la vente, du nouveau propriétaire ou locataire et nous indiquer le cubage du compteur d'eau à la date de la vente.

Nous vous remercions d'avance de votre obligeance.

L'Administration communale

INFOS IMPORTANTES

Arrivée dans la commune – dépôt de papiers

A toutes fins utiles, nous rappelons à toutes les personnes établies récemment à Cottens qu'elles ont l'obligation de venir s'annoncer au bureau communal dans les 14 jours suivant leur arrivée (Art. 5 – Loi sur le contrôle des habitants) et d'y déposer un acte d'origine ou un document équivalent pour les personnes de nationalité suisse; une copie du permis de séjour pour les personnes de nationalité étrangère.

En outre, les documents suivants doivent être fournis à l'administration communale:

- > Une copie des certificats d'assurance maladie pour tous les membres de la famille/ménage
- > Une copie de l'assurance ménage
- > Une copie de votre bail à loyer si vous êtes locataire
- > Une copie de votre dernier avis de taxation
- > Si vous arrivez avec des enfants mineurs, le certificat de famille ou un certificat de partenariat ou, à défaut, d'un document jugé équivalent
- > Si vous arrivez avec des enfants et êtes séparé-e ou divorcé-e, la convention passée entre les ex-époux précisant qui détient l'autorité parentale

Un nouvel acte d'origine doit être déposé au bureau communal en cas de modification de l'état civil, soit en cas de:

- > Mariage
- > Divorce
- > Décès du conjoint
- > À la majorité

L'Administration communale

à Autigny Aux 4 Eléments AquaSoins

proposent

Aquabike Aquagym

Tapis de course, Jump

(Cours avec monitrice, vidéo ou en individuel)



Bébés nageurs

Chambres d'hôtes

*Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
nous vous offrons un hébergement de proximité*



Lucien & Dominique Haller Sobritz
Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26

www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch



Retraite de Madame Evelyne Gaillard

«Réussir sa vie, c'est prendre conscience que c'est l'attitude que l'on a face aux événements qui fait de sa vie une belle histoire ou un cauchemar.»

Rosette Poletti et Barbara Dobbs



Madame Gaillard, Chère Evelyne,

24 ans de collaboration active dans l'Administration communale de Cottens, c'est la preuve que tu as beaucoup de sensibilité humaine, une grande constance ainsi qu'un état d'esprit ouvert et positif qui s'adapte aux circonstances de la vie.

En novembre 1999, alors que le village comptait 750 habitants, tu as commencé une carrière dans laquelle il a fallu constamment t'acclimater aux nouvelles situations.

A chaque période électorale, tu as su t'adapter aux nouvelles personnes mises en place. Ce n'était pas uniquement le personnel exécutif qui changeait mais aussi les méthodes de travail. Tu as côtoyé une syndique et quatre syndics avec les conseillères et conseillers respectifs. Durant toutes ces années, les équipements, les locaux, les mentalités ont constamment évolué.

Lors de notre entretien personnel, tu m'as révélé que ta passion n'était pas uniquement ton travail mais également ton engagement personnel dans différentes sociétés afin de contribuer à créer un esprit villageois convivial. En tant que bourgeoise de Neyruz avant ton mariage avec Hervé, tu avais peut-être une fibre sociale!

Tu as été active dans la troupe de théâtre de Cottens. Tu as pratiqué également le basket dans le Basket City Fribourg féminin, équipe championne Suisse de ligue B qui monta par la suite en ligue A. Tu n'as cependant pas négligé ta famille car Justine et Marie, et plus tard tes petites filles chéries Maelle et Adèle, sont venues agrandir ton cercle familial.

En 1989, tu t'es engagée en tant que monitrice de la Gym Dames de Cottens. Ensuite, tu as créé la section des pupillettes. Durant plusieurs années, tu as été catéchiste et active dans le cercle pastoral.

A la fin janvier 2023, tu prends officiellement ta retraite, grandement méritée, avec la satisfaction d'avoir pu collaborer au développement de ton village d'adoption qui est maintenant devenu le tien à part entière.

Les membres du conseil et moi-même t'adressons un immense merci pour ton excellent travail et ta collaboration active au sein de notre administration communale.

Tous nos vœux de bonheur!

Gabriel Nussbaumer

INFOS IMPORTANTES

Système d'alarme de la Commune de Cottens

A la suite du sondage envoyé aux habitant·e·s de la Commune de Cottens, en décembre 2021, la majorité des citoyen·e·s a souhaité être informée par le biais d'un SMS.

Des propositions ont alors été faites au conseil communal et des essais concluants ont abouti à travailler avec une entreprise locale, SMSup basée à Marly.

L'étape suivante, qui est en phase d'aboutissement, est la création intégrée d'un champ d'inscription sur notre site internet (sur la page de garde de ce dernier). Le but étant de permettre à chacune et chacun de s'inscrire de manière sécurisée et contrôlée par l'administration. Ainsi seul·e·s les habitant·e·s de Cottens pourront recevoir les infos urgentes de la Commune de Cottens.

Cette nouvelle fonction sera mise en place d'ici la fin janvier 2023. Dès lors, vous pourrez vous y inscrire.

NB: L'utilisation de cette récolte de données n'est que pour cette application. Par ailleurs, vos données ne seront pas utilisées à des fins marketing, selon confirmation de l'entreprise SMSup.

L'Administration communale

Nos amis les chiens et leurs propriétaires

Le chien, un véritable animal de compagnie et meilleur ami de l'homme. Pour que celui-ci reste l'ami des citoyens de notre commune, nous rappelons quelques règles à leurs propriétaires afin d'assurer l'ordre et la sécurité sur notre territoire communal.

Le règlement sur la détention et l'imposition des chiens de la commune de Cottens indique plusieurs points (dont ceux cités ci-après) que vous voudrez bien respecter:

Art. 7 Espaces interdits aux chiens et tenue en laisse (art. 30 LDCh)

¹ Les chiens sont interdits dans les lieux suivants:

- > Les bâtiments communaux
- > Les cours des écoles
- > Le cimetière
- > Les terrains de sport et places de jeux

² Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse:

- > Aux abords des bâtiments scolaires, de l'église, du home de la Résidence St-Martin
- > Aux abords de la halle polyvalente et paroissiale
- > Aux abords des terrains de sport et place de jeux
- > Dans les quartiers d'habitations

Art. 8 Tenue en laisse en forêt (art. 49 RDCh)

¹ Du 1^{er} avril au 15 juillet, les chiens doivent être tenus en laisse en forêt.

² Les prescriptions relatives aux réserves naturelles sont réservées.

Art. 9 Souillures (art. 37 LDCh et 47 RDCh)

¹ Toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui.

² Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet (Robidog).

Pour rappel, tout contrevenant aux articles 7 et 9 est passible d'une amende de CHF 20.– à CHF 1000.– prononcée par le Conseil communal en la forme de l'ordonnance pénale (art. 86 LCo). Nous espérons ne jamais avoir à appliquer ces sanctions et comptons sur votre collaboration. Vous trouverez le règlement complet sur notre site internet sous www.cottens-fr.ch/Règlements. Merci.

Jean-Claude Bernold



Assemblée communale du 6 décembre 2022 à 20h, à la salle paroissiale

Commune de Cottens www.cottens-fr.ch

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 septembre 2022 (ce procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités/Assemblées/Procès verbaux)

2. Règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux

2.1. Présentation

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

3. Budgets 2023

3.1. Budget communal de résultats

- > Rapport de la Commission financière

Vote final du budget communal de résultats (fonctionnement)

3.2. Budget communal des investissements

3.2.1. Assainissement du bâtiment scolaire (nouvelle école)

CHF 825 000.–

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

3.2.2. Pose de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment CAD-Edilité

CHF 160 000.–

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

3.2.3. Elargissement de l'anneau central – giratoire de Belmont

CHF 96 000.–

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

3.2.4. Assainissement éclairage public – passage à la technique du LED

CHF 155 000.–

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

3.2.5. Alimentation et défense incendie – bâtiments de la caisse de pension

CHF 30 000.–

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

Vote final du budget communal des investissements

4. Modification du règlement du RSS (Réseau Santé Sarine)

4.1. Présentation

- > Rapport de la Commission financière
- > Vote

5. Divers

Les différents documents relatifs aux points à l'ordre du jour peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouvertures ainsi que sur le site Internet www.cottens-fr.ch, rubrique Administration & Autorités / Assemblées / Prochaine Assemblée.

Le conseil communal



INFORMATIONS

Site internet

Vous l'avez peut-être déjà remarqué, le site interne de la Commune de Cottens a fait peau neuve!

Le fruit de la réflexion de cette nouvelle mise en page a été de répondre à une recherche rapide et plus claire par des thèmes regroupés dans différentes têtes de chapitres (onglets).

L'autre élément important de cette réflexion était d'éviter de se retrouver avec un site chargé de documents qui ne sont plus d'actualité. Dans cette optique il a été décidé de mettre les liens des sites internet des différents partenaires. Ainsi vous pouvez trouver toutes les informations utiles et actuelles en étant redirigés vers les sites concernés.

Après presque une année d'analyse, de tri, de conception, de tests et d'alimentation de celui-ci, le nouveau site est opérationnel.

N'hésitez pas à nous soumettre vos propositions ou compléments d'informations que vous souhaiteriez retrouver sur cet outil.

L'Administration communale

Feux en plein air: incinération de déchets naturels par des particuliers

Nous rappelons à nos habitants qu'il est INTERDIT d'incinérer des déchets en plein air! Cette pratique est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Seule l'incinération de petites quantités de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins peut être admise, à la condition que ceux-ci soient suffisamment secs pour ne pas causer de fumée.

Les seules exceptions possibles sont autorisées par: le Service des forêts et de la nature pour l'incinération de déchets en forêt sous certaines conditions strictes;

le Service phytosanitaire de Grangeneuve en cas de problèmes phytosanitaires.

Vous pouvez trouver les prescriptions à appliquer sur internet:

- > aide à l'exécution «Élimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins»;
- > aide-mémoire «Feux en plein air: incinération de déchets naturels par des particuliers»;
- > notice pratique «Gestion des branchages hors forêts».

L'Administration communale

DÉVELOPPEMENT DES OBJETS DU TRACTANDA

2. Nouveau règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux usées

2.1. Présentation

En marge de l'assemblée communale du 13 septembre 2022 relative au nouveau règlement de l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, celui-ci a été refusé à la majorité des citoyens.

Sur cette base, votre conseil communal a dû se rendre à l'évidence que les explications et la communication à ce sujet n'ont pas été optimales et nous nous en excusons à cette occasion.

Toutefois, il est de notre devoir d'insister sur le fait que ce changement de règlement est exigé par les instances supérieures, ceci pour des raisons environnementales, financières et surtout par une volonté d'une plus forte densification. Une des conséquences de cette adaptation sera, entre autres et pour exemple, un fort ralentissement de la disparition de nos terres agricoles, garant de l'alimentation de base dans notre pays.

Ainsi que déjà mentionné lors de la dernière assemblée communale, les communes environnantes de Cottens ont déjà mis en application depuis quelques années le nouveau mode de calcul pour l'évacuation de leurs eaux usées. Nous portons ainsi à votre connaissance ce que nous souhaitons mettre en œuvre et sous réserve d'acceptation lors de l'assemblée communale, en comparaison avec les communes d'Autigny, de Chénens et de La Brillaz (voir tablette annexe). Ces données sont extraites directement des règlements communaux en vigueur à ce jour et consultables par tous.

Il est important de comprendre que, dans la limite des maxima indiqués, votre conseil communal a la compétence de modifier les tarifs, ceci dans le but d'obtenir des comptes équilibrés entre recettes et charges. Pour les dispositions concernant la taxe d'exploitation, qui mentionne une limite de tarification maximale pour les taxes, le conseil communal en fixe le montant dans une fiche des tarifs.

Lors de l'assemblée communale du 13 septembre 2022, il est fortement ressorti que le problème du montant de la taxe d'exploitation actuelle à CHF 3.90/m³ ne semblait plus justifié. De ce fait, les frais, amortissements et autres ont été affinés de façon exhaustive en tenant compte du nouveau mode de calcul MCH2.

Pour comparaison, nous vous soumettons en annexe quelques exemples de tarifs payés pour les eaux usées, l'eau potable et le cumul des deux par les citoyens de Cottens et nos voisins immédiats (Autigny, Chénens, La Brillaz), ceci avec les nouveaux tarifs provisoires que nous pouvons proposer pour la Commune de Cottens. Il en ressort qu'avec la proposition de nouvelle tarification, ainsi qu'un nouveau prix de l'eau usée, la Commune de Cottens se positionne de façon favorable (voir en 1^{re} position selon le cas de figure) par rapport à ses voisins, ceci si l'on tient compte du cumul des taxes EU/EC et EP.

Pour la clarté des choses, il est important de comprendre que l'approche du conseil communal pour ce nouveau règlement était d'avoir une taxe de base peu élevée, dans notre cas CHF. 0.20/m² et une taxe d'exploitation plutôt élevée, soit CHF. 3.90/m³ à ce jour et nouvellement proposée à CHF 2.90/m³, ce dernier prix se justifiant sur le principe du «pollueur-payeur». Cependant et à l'instar d'autres communes, une autre approche est possible en augmentant la taxe de base et en diminuant la taxe d'exploitation. Dans tous les cas, le principe des vases communicants s'applique dans le sens que les recettes doivent couvrir les charges.

Jean-Claude Bernold

Table comparative des tarifs EU entre Cottens et communes environnantes

A CE JOUR			Base	Base	Exploitation	Exploitation
	Règlement art.	Date mise en application	Plage tarifaire	Tarif appliqué	Plage tarifaire	Tarif appliqué
			CHF	CHF	CHF/m3	CHF/m3
Cottens	26	27.01.2014	120.00-300.00	120.00	2.00-4.00	3.90

PROPOSITION			Base	Base	Exploitation	Exploitation
			Plage tarifaire	Tarif appliqué	Plage tarifaire	Tarif appliqué
			CHF/m2 max.	CHF/m2	CHF/m3 max.	CHF/m3
Cottens (proposition)		???	0.60	0.20	4.00	2.90
Autigny	38 & 41	01.01.2020	1,20+66.00/EH	0,90 + 25.00/EH	2.50	1.60
Chénens	39 & 40	01.01.2015	1.35	0.75	2.20	1.65
La Brillaz	36 & 40	01.01.2012	0.70	0.70	1.80	1.50

Règlements EU et EC dans les communes avoisinantes, dont certains membres de l'AEGN

Taxe E.U. (épuration) – Proposition de tarif

Hypothèse: parcelle standard, surface 982 m², IBUS 0.70, consommation eau 205 m³

	Taxe exploitation (1) CHF	Surface IBUS (2)	Taux en CHF	Total taxe (3) de base CHF	Total TTC		Surface (m2):	982.00	1918.00
Autigny	328.00	687.40	0.90	643.66	1046.48		IBUS	0.70	1.00
Chénens	338.25	687.40	0.75	515.55	919.54		Volume d'eau (m3)	205.00	1183.00
Cottens	594.50	687.40	0.20	137.48	788.34	Ancien tarif			
La Brillaz	307.50	687.40	0.70	481.18	849.41				

1 = volume consommation * taxe exploitation
2 = Surface * IBUS
3 = "2"*taxe de base ou surface*IBUS*taxe de base

Hypothèse:PPE (14 appartements), centre village habitation, surface 1918 m², IBUS 1.00, consommation eau 1183 m³

	Taxe exploitation (1) CHF	Surface IBUS (2)	Taux en CHF	Total taxe (3) de base CHF	Total TTC	
Autigny	1892.80	1918.00	0.90	1726.20	3897.66	
Chénens	1951.95	1918.00	0.75	1438.50	3651.51	
Cottens	3430.70	1918.00	0.20	383.60	4108.00	Ancien tarif
La Brillaz	1774.50	1918.00	0.70	1342.60	3357.12	

	Exploitation		Taxe de base	
	EU	EU	EU	EU
Tarif adm	Tarif max	Tarif adm	Tarif max	
CHF/m3	CHF/m3	CHF/m2	CHF/m2	
Autigny	1.60	2.50	0,90+25.00/EH	1,20+25.00/EH
Chénens	1.65	2.20	0.75	1.35
Cottens	2.90	4.00	0.20	0.60
La Brillaz	1.50	1.80	0.70	0.70

Ancienne tarification:
(taxe de base (120.00 * nbre appartements) + 3.90/m³ * volume d'eau m³) + TVA 7.7%

Règlements EU et EC dans les communes avoisinantes, dont certains membres de l'AEGN

Taxe E.P. (eau potable) – Règlement accepté en assemblée communale du 13.09.2022

Hypothèse: parcelle standard, surface 982 m², IBUS 0.70, consommation eau 205 m³

	Taxe exploitation (1) CHF	Surface IBUS (2)	Taux en CHF	Total taxe (3) de base CHF	Total TTC
Autigny	307.50	687.40	0.90	618.66	949.31
Chénens	205.00	687.40	0.75	515.55	738.56
Cottens	328.00	687.40	0.20	137.48	477.12
La Brillaz	410.00	687.40	0.70	481.18	913.46

Surface (m2):	982.00	1918.00
IBUS	0.70	1.00
Volume d'eau (m3)	205.00	1183.00

1 = volume consommation * taxe exploitation
2 = Surface * IBUS
3 = "2"*taxe de base ou surface*IBUS*taxe de base

	Exploitation		Taxe de base	
	EC Tarif adm CHF/m3	EC Tarif max CHF/m3	EC Tarif adm CHF/m2	EC Tarif max CHF/m2
Autigny	1.50	2.00	0.40	0.40
Chénens	1.00	1.40	0.30	0.50
Cottens	1.60	1.80	0.20	0.30
La Brillaz	2.00	2.70	0.40	0.55

Hypothèse:PPE (14 appartements), centre village habitation, surface 1918 m², IBUS 1.00, consommation eau 1183 m³

	Taxe exploitation (1) CHF	Surface IBUS (2)	Taux en CHF	Total taxe (3) de base CHF	Total TTC
Autigny	1774.50	1918.00	0.90	1726.20	3588.22
Chénens	1183.00	1918.00	0.75	1438.50	2687.04
Cottens	1892.80	1918.00	0.20	383.60	2333.31
La Brillaz	2366.00	1918.00	0.70	1342.60	3801.32

Ancienne tarification:
(taxe de base (100.00 * nbre appartements + 1.60/m³ * volume d'eau m³) + TVA 2.5%
Compteur 2": chf. 70.00/an

Règlements EU et EC dans les communes avoisinantes, dont certains membres de l'AEGN

Cumul EU/EC – EP et comparatif entre communes

Hypothèse: parcelle standard, surface 982 m², IBUS 0.70, consommation eau 205 m³

	Total EU/EC TTC	Total EP TTC	Total EU/EC-EP TTC	Rang
Autigny	1046.48	949.31	1995.79	4 ème
Chénens	919.54	738.56	1658.11	2ème
Cottens	788.34	477.12	1265.46	1 er
La Brillaz	849.41	913.46	1762.87	3ème

Ancien tarif 1478.20
DIFFERENCE CUMULEE -212.74

Hypothèse: PPE (14 appartements), centre village habitation, surface 1918 m², IBUS 1.00, consommation eau 1183 m³

	Total EU/EC TTC	Total EP TTC	Total EU/EC-EP TTC	Rang
Autigny	3897.66	3588.22	7485.88	4 ème
Chénens	3651.51	2687.04	6338.55	1 er
Cottens	4108.00	2333.31	6441.31	2ème
La Brillaz	3357.12	3801.32	7158.43	3ème

Ancien tarif 10125.15
DIFFERENCE CUMULEE -3683.84

3. Budget 2023

3.1. Budget de résultats 2023

Une fois n'est pas coutume, le projet de budget 2023 clôt sur des chiffres rouges. Comment expliquer ce résultat négatif de CHF 237 040.– alors que les prestations fournies à la population restent quasi inchangées?

Les charges ne varient guère: elles n'augmentent que de 0,57%. Les revenus en revanche diminuent de près de 4,8%. Il n'y a donc pas de miracle, un tel écart se traduit par une perte. Quelques éléments déterminants suffisent à provoquer ce déséquilibre. Et si le conseil communal a compressé au mieux les charges qui pouvaient l'être, il a refusé de gonfler les revenus juste pour la cosmétique.

Sensible baisse des revenus

Du côté des revenus, une première explication à l'origine de ce résultat est la baisse du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, en régression de 4,8% (CHF 151 000.–). Ces revenus ont été, comme d'habitude, calculés sur la base des données fournies par le Service cantonal des contributions. On peut tout au plus espérer que l'année 2020, année de référence pour l'estimation des revenus fiscaux 2023 mais aussi année marquée par la pandémie, fausse quelque peu le pronostic. Le produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales progresse confortablement, mais sans suffire à compenser la diminution de l'impôt précédent. Le revenu de l'impôt sur les mutations et les gains immobiliers a été estimé prudemment en raison de la hausse des taux hypothécaires qui ralentit la marche des affaires.

Dans la foulée, la part de la commune à la péréquation financière intercommunale baisse au total de CHF 44 000.– (ou 10,65%). C'est la conséquence notamment de la baisse du taux d'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 85 à 80 centimes par franc d'impôt cantonal de base. Une commune qui peut se permettre une baisse fiscale retire en effet moins de bénéfice de la péréquation intercommunale.

Au dicastère de la formation, les ressources de plusieurs provisions liées à la couverture de certaines charges scolaires ne sont plus exploitables parce que MCH2 n'autorise plus de réserve quelconque, hormis pour les dicastères autofinancés. Le solde de ces réserves est versé dans la fortune. Ainsi, tel est le sort du solde du fonds de l'Ecole de la clé, qui prive le financement des activités sportives et culturelles d'une

sécurité certaine. A cela s'ajoute une baisse du produit des lotos, également réservé au financement des camps (CHF 7000.–).

Si les dicastères de l'approvisionnement en eau, des eaux usées et de la gestion des déchets sont autofinancés, leur analyse est par conséquent différente. Le compte de l'approvisionnement en eau, dont l'assemblée communale a accepté le nouveau règlement en septembre dernier, mérite toutefois attention car il n'est équilibré qu'artificiellement. Il a en effet fallu inscrire aux recettes un montant de CHF 46 645.– pour obtenir cet équilibre, montant dont on ne dispose pourtant pas. C'est pourquoi ce montant sera porté en négatif au passif du bilan et devra être amorti le plus vite possible grâce aux futurs produits de la taxe d'exploitation.

Hausse contenue des charges

Concernant la hausse modérée des charges, l'explication prépondérante est liée au nouveau modèle comptable MCH2, qui continue de bouleverser la comptabilité des communes, plus particulièrement ici la nouvelle pratique imposée pour les amortissements. Elle avait été initiée pour le budget 2022, mais, après un second contrôle, il s'est avéré que tout n'avait pas été mis à jour et que l'exercice devait être affiné. Ainsi le retraitement des amortissements selon les directives du nouveau plan comptable aboutit à une augmentation des charges d'environ CHF 55 000.–.

De plus

- > La réorganisation du service du feu à l'échelle du district, désormais intégré au Réseau Santé Sarine (RSS), dont il sera question encore ce soir, péjore le ménage communal à hauteur de CHF 12 000.–.
- > Les subventions aux crèches et garderies augmentent de 30%, passant de CHF 65 000.– à CHF 85 000.–. Cette projection est basée sur la situation 2022,
- > Au dicastère de la santé, à noter un montant pour l'achat et l'installation d'un défibrillateur aux abords de la nouvelle buvette du club de foot.
- > Une diminution de charges concerne l'achat *des cartes journalières CFF* parce que l'ancienne régie fédérale change de pratique et ce n'est pas tant des incidences financières dont nous devons vous informer, mais bien des conséquences pratiques (*cf. page suivante*).
- > Un nouveau programme informatique portant sur la gestion des salaires, quasi incontournable, induit une majoration de charges de CHF 10 000.– parallèlement à une hausse du coût de la maintenance.

Récapitulation comptes de résultats	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 Administration général	436 828.00	100 528.00	450 680.00	103 400.00
1 Ordre public et sécurité publics, défense	98 330.00	41 000.00	105 155.00	36 000.00
2 Formation	2 289 045.00	179 150.00	2 300 455.00	109 800.00
3 Culture, sport et loisirs	91 010.00	5 000.00	94 995.00	2 000.00
4 Santé	595 845.00	7 000.00	616 190.00	2 700.00
5 Prévoyance sociale	921 905.00	8 000.00	924 025.00	10 000.00
6 Trafic et télécommunications	523 335.00	42 540.00	542 525.00	47 540.00
7 Protection de l'environnement et aménagement territoire	1 281 375.00	1 163 070.00	1 302 005.00	1 185 835.00
8 Economie publique	22 175.00	30 000.00	22 640.00	30 000.00
9 Finances et impôts	239 160.00	5 039 310.00	184 630.00	4 778 985.00
Totalisation	6 499 008.00	6 615 598.00	6 543 300.00	6 306 260.00
Résultat	116 590.00			237 040.00

- > Les salaires de l'ensemble du personnel communal sont adaptés au renchérissement à hauteur de 3%.

Selon le résultat des comptes 2022 et les perspectives lors de l'élaboration du budget 2024, le conseil communal ne vous cache pas que la baisse fiscale décidée pour les années 2022 et 2023 pourrait être remise en cause dans une année. J'adresse mes remerciements à notre administrateur, M. René Muller, pour son travail quotidien au service des finances communales et son appui, ainsi qu'à mes collègues pour leur collaboration.

Abonnements CFF: changements en 2023

Les deux abonnements actuels achetés par la commune – financés par le budget 2022 – courent du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Dès 2024, les CFF calqueront ce type d'abonnements systématiquement sur l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre). Pour faire la transition, la commune achètera un abonnement pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023. Durant l'année 2023, la commune disposera par conséquent de 3 abonnements pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et d'un seul abonnement pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023. Tout rentrera dans l'ordre dès 2024.

Marie-Claude Clerc

3.2. Budget communal des investissements

3.2.1. Assainissement du bâtiment de la nouvelle école

Il y 2 ans environ, nous avons constaté des infiltrations d'eau dans les salles de classe provenant des fenêtres et de la toiture. Après une visite sur le toit, il s'est avéré que les bouches d'évacuation d'eau étaient bouchées et que l'eau s'infiltrait entre les murs du bâtiment et l'isolation périphérique. Un



Récapitulation comptes des investissements	Budget 2022		Budget 2023	
	Charges CHF	Revenus CHF	Charges CHF	Revenus CHF
0 Administration générale			160 000.00	
0290.5040.05 Panneaux photovol bâtim.CAD + édilité			160 000.00	
2 Formation	42 000.00		867 000.00	
2170.5040.02 Réfection bâtiment scolaire - nvelle école -	42 000.00		42 000.00	
2170.5040.04 Assainissement bâtiment scolaire (nvelle école)			825 000.00	
3 Culture, sport et loisirs	180 000.00			
3410.5060.01 Robot-tondeuse à gazon terrain football	30 000.00			
3410.5620.00 Participation vestiaires et buvette FC Cottens	150 000.00			
6 Trafic et télécommunications	146 000.00		351 000.00	
6150.5010.00 Surveillance et coordination projets secteur Gare	28 000.00		29 000.00	
6150.5010.01 Pose d'une passerelle piétons route d'Autigny	52 000.00		45 000.00	
6150.5010.03 Eclairage public quartier de la Goille	26 000.00		26 000.00	
6150.5010.04 Carrefour rte d'Autigny – du Centre – travaux compl	40 000.00			
6150.5010.06 Elargissement anneau central – girat.Belmont			96 000.00	
6150.5010.07 Assainissement éclairage public – pass. au LED			155 000.00	
7 Protection de l'environnement et aménagement territoire	668 700.00	51 000.00	579 300.00	
7101.5031.00 Bouclage Verna-Creusette – rac bâtiment CAD/Edilité	205 000.00		186 500.00	
7101.5031.01 Alimentation et déf.incendie – bâtiment caisse pens.			30 000.00	
7201.5030.00 Bassin de rétention (bas village)	252 000.00		252 500.00	
7201.5290.00 Plan PGEE	22 700.00		22 700.00	
7201.6350.00 Participation de tiers (assainissement STEP)		51 000.00		
7301.5033.00 Crédit pour une place des déchets verts	175 000.00		83 000.00	
7410.5090.00 Numérisation PAZ/plan directeur communal	14 000.00		4 600.00	
8 Economie publique	2 300.00			
8200.5010.00 Amélioration pour les sentiers pédestres	2 300.00			
9 Finances et impôts	1 265 000.00	33 400.00	470 700.00	33 460.00
9630.5040.00 Chauffage à distance	440 000.00		24 700.00	
9630.5040.01 Chauffage à distance – étape 2	260 000.00		202 000.00	
9630.5040.03 Construction d'un nouveau local pour l'édilité	465 000.00		144 000.00	
9630.5090.00 Compétences fin. p/transactions immobilières	100 000.00		100 000.00	
9630.6310.00 Subvention chauffage à distance		27 000.00		27 000.00
9630.6310.01 Subvention assain. et agrandissem. maison communale		6 400.00		6 460.00
Totalisation	2 304 000.00	84 400.00	2 428 000.00	33 460.00
Résultat		2 219 600.00		2 394 540.00



défaut caché d'étanchéité a été constaté par un spécialiste du bâtiment mandaté par la commune et l'impossibilité d'accéder à la toiture sans nacelle sont les responsables de cette situation. Le délai de garantie pour défaut caché étant écoulé après 10 ans (construction en 2007) et les assurances n'entrant pas en matière, nous nous trouvons dans l'obligation d'entreprendre une rénovation et un assainissement à nos frais.

Nous avons procédé à l'étude de faisabilité d'un étage supplémentaire destiné à une salle polyvalente et à l'accueil extra-scolaire. Une enquête préalable a été faite. Il en ressort des avis très défavorables de la part des services de l'Etat et particulièrement du SECA (service des constructions et de l'aménagement). D'après nos architectes nous aurions très peu de chance d'obtenir un permis de construire. Le projet a donc été abandonné.

Les travaux que nous prévoyons d'entreprendre sont les suivants:

- > Remplacement de l'isolation périphérique
- > Remplacement des fenêtres et stores
- > Remplacement des plafonds acoustiques et des peintures de certains murs.
- > Réfection totale de la toiture avec installation d'une coupole pour avoir un accès en tout temps au toit et d'un chemin de vie pour assurer la sécurité des intervenants.
- > Pose de panneaux solaires. Obligation du canton sur les bâtiments d'intérêt public.

Sa réalisation a été confiée au bureau d'architecture Baechler & Pasquier SA, à Givisiez qui a déjà réalisé la rénovation et l'agrandissement de l'administration communale.

Le montant total de cet assainissement se monte à CHF 825 000.–.

Marc-Antoine Sauthier

3.2.2. Panneaux photovoltaïques sur le CAD/édilité

Le toit du nouveau bâtiment du CAD (chauffage à distance) et de l'édilité représente une surface d'environ 400m². Etant donné la situation énergétique actuelle, nous avons la possibilité de poser des panneaux solaires sur cette même surface.

L'AEGN, qui possède la station de pompage des eaux usées de toute la commune pour les envoyer vers la station d'épuration d'Autigny ainsi que le dégrilleur, consomme près de 100 000 kWh par an.

De ce fait, nous pouvons faire une communauté de consommation avec l'AEGN (Association de l'épuration de la Glâne et de la Neirigue) ainsi qu'avec le Groupe E pour leur vendre l'énergie à un prix moyen d'environ CHF 0,15.

La production de l'installation sera d'environ 92 000 kWh. Nous avons donc la possibilité, d'après les techniciens du Groupe E, de vendre la totalité de cette énergie sous la forme d'autoconsommation.

- > L'investissement est de CHF 160 000.–.
- > La vente de l'énergie représentera environ CHF 13 500.–.
- > L'amortissement sera de 5% l'an pendant 20 ans soit CHF 8000.–

Donc un bénéfice de CHF 5500.– par année, auquel il faudrait soustraire un intérêt sur un éventuel emprunt.

La commission de l'énergie recommande cet investissement.

Le montant soumis à l'investissement est de CHF 160 000.–, assorti d'une possible subvention de la Confédération.

Marc-Antoine Sauthier



«Pour vos projets
**les plus exigeants,
faites appel à moi!»**

Marc Vancampenhout

EP: AMADEUS 1754 AVRY-BOURG
3800 INTERLAKEN
1820 MONTREUX
ElectronicPartner
Avry-Bourg 19/15, www.amadeus-ag.ch

Notre service
fait la différence.



Catimini est une association qui accueille les enfants de 2 à 4 ans, de Cottens et des communes environnantes à raison de une fois deux heures et demi par semaine pour le groupe de jeux et de deux fois deux heures par semaine pour la maternelle.

Renseignements et formulaires d'inscription sur notre site internet : www.association-catimini.ch

Contact : Zoé Fleury, Route de Belmont 28, 1741 Cottens ; maternelle.catimini@gmail.com

3.2.3. Elargissement de l'anneau central – giratoire de Belmont

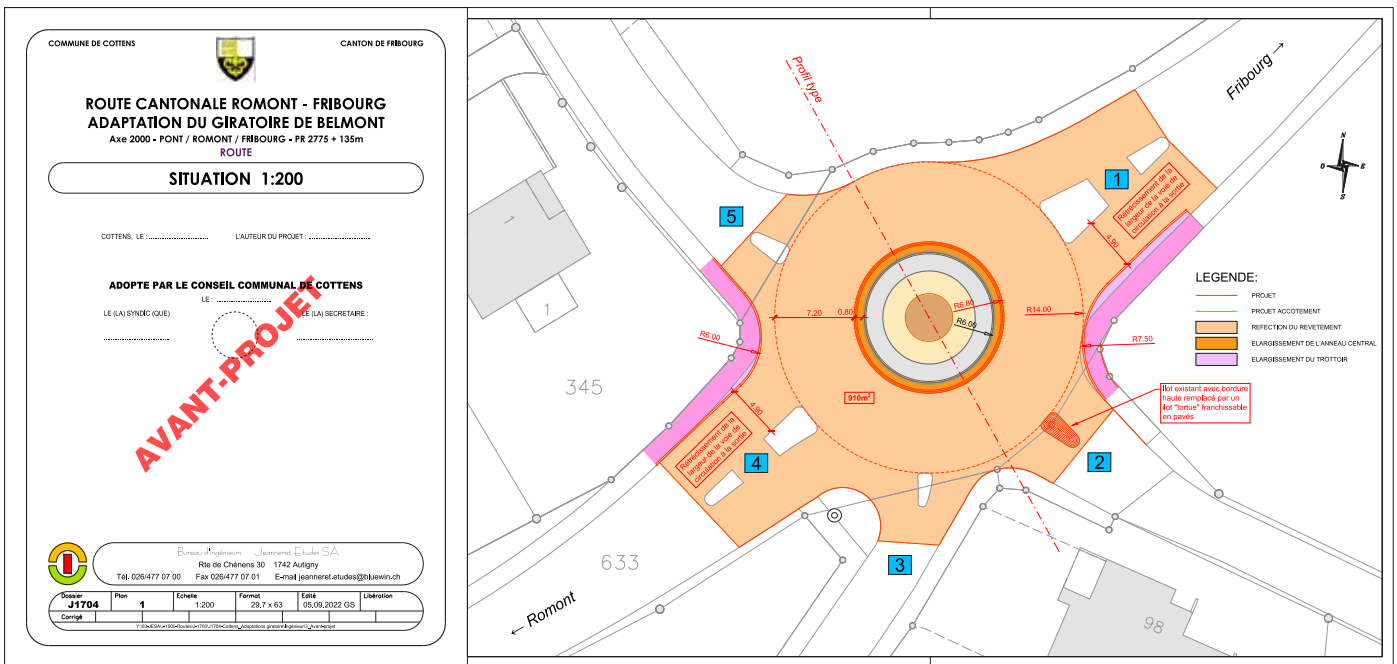
Comme évoqué dans les bulletins communaux de décembre 2021 et mai 2022, et sur la base de l'étude préalable du bureau TEAM+, un préavis favorable à l'amélioration de ce giratoire nous a été transmis par le Service des ponts et chaussées SPC en date du 13 juin 2022. Après consultation auprès de 3 bureaux d'ingénieurs, le conseil communal a également mandaté le bureau Jeanneret Etudes SA à Autigny pour la réalisation de ce projet.

Dans une première phase, ce bureau a soumis au SPC un avant-projet, selon plan, qui présente l'avantage d'une forte diminution de la vitesse à l'entrée et à la sortie du giratoire,



Elargissement de 80 cm de l'anneau central et adaptation des sorties du giratoire par un élargissement des trottoirs, raccordement de l'enrobé aux trottoirs élargis compris. Réfection totale de l'enrobé du giratoire non comprise.

Au moment d'écrire cet article, nous sommes dans l'attente de la prise de position du SPC, à savoir à quelle hauteur se situera leur éventuelle participation, selon l'article 61 du règlement d'application de la loi sur les routes.



notamment sur l'axe Romont–Fribourg. Ceci est rendu possible en élargissant de 80 cm l'anneau central dans le prolongement du pavage existant. Une deuxième adaptation consiste à rétrécir les voies de circulation en sorties de giratoire dans le but d'améliorer la sécurité des passages pour piétons.

Dans le but d'avancer dans ce dossier, nous avons demandé un devis pour la sécurisation de ce giratoire, dont l'offre technique est la suivante:

Le montant soumis à l'investissement est de CHF 96 000.–.

Jean-Claude Bernold



Cottens - Ursy - Neyruz - Bulle - Villargiroud - Posieux - Rossens - Matran

www.marchon-favre.ch

www.lamagnuiserie.com



Création d'agencements sur mesure



Parquets véritables, sols stratifiés, terrasses en bois et WPC



Portes d'entrée et portes intérieures



Fenêtres PVC, PVC/alu, bois, bois/alu



Entretien et réparation

T. 026 565 51 55

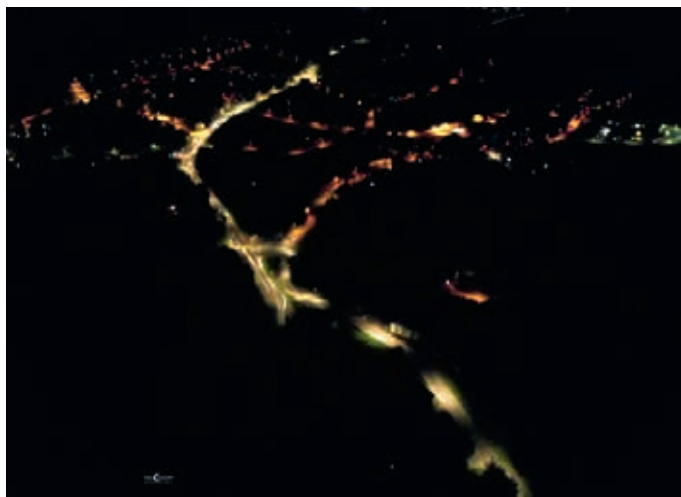
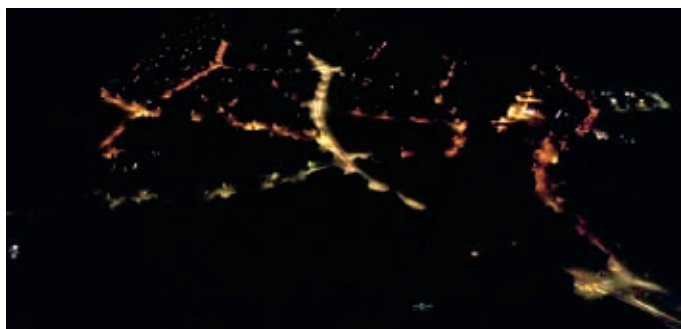
N. 079 580 73 47

Mail : info@lamagnuiserie.ch

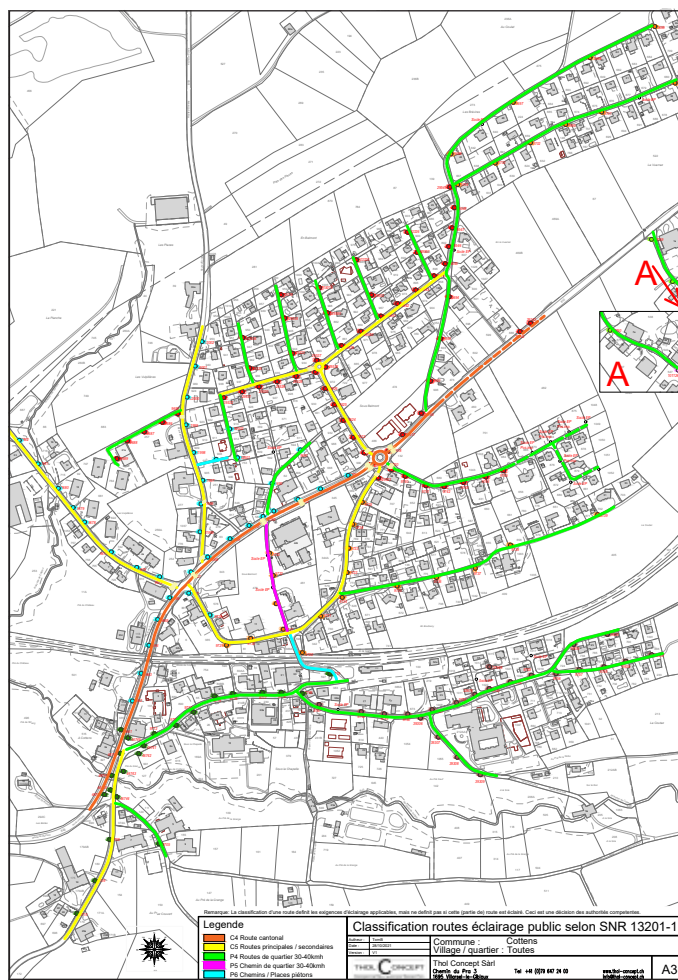


3.2.4. Eclairage public – passage à la LED sur le restant du territoire communal

En marge de l'article paru dans le bulletin communal de mai 2022, les 18 luminaires LED à la route de la Goille et des Rialets, ceci conformément à l'acceptation d'un crédit de CHF 26 000.00 par l'assemblée communale, ont été installés. Toutefois, crise des matières premières oblige, les divers électroniques permettant l'éclairage dynamique n'ont pas pu être livrés en même temps et donc mis en place. Selon les informations reçues du fournisseur, ceci devrait être le cas dans le courant de janvier 2023.



Ayant dû faire face à des problèmes techniques et les finances communales le permettant, la commune a commandé et fait installer 8 luminaires LED à éclairage dynamique supplémentaires à la route de la Croix et à l'Impasse du Bimont pour un montant de CHF 12 122.70 TTC. Dans ce cas également, nous sommes en attente des drivers électroniques.



A ce jour, se pose la question de la suite à donner pour l'installation du solde des luminaires LED sur l'ensemble du territoire communal. Il est à rappeler que les ampoules à vapeur de sodium ne se fabriquent plus et qu'à échéance, notre commune devra obligatoirement faire face à cet investissement. Une offre globale pour les 96 luminaires restants, avec fonction dynamique, nous a été transmise par le Groupe E, ceci pour un montant global d'environ CHF 155 000.– TTC. A partir de ce montant, plusieurs réflexions sont envisageables, dont:

- investissement en plusieurs étapes, par exemple $\frac{1}{3}$ sur 2023, $\frac{1}{3}$ sur 2024 et le solde en 2025;
- rationalisation des candélabres: sur l'ensemble des 96 candélabres, il est à noter que la concentration de certains candélabres est trop importante et génère une luminosité qui n'est pas forcément souhaitable ou utile. De ce fait, sur 96 éléments, nous pourrions envisager d'en éliminer une partie, ce qui diminuerait ainsi les coûts dans le même temps.

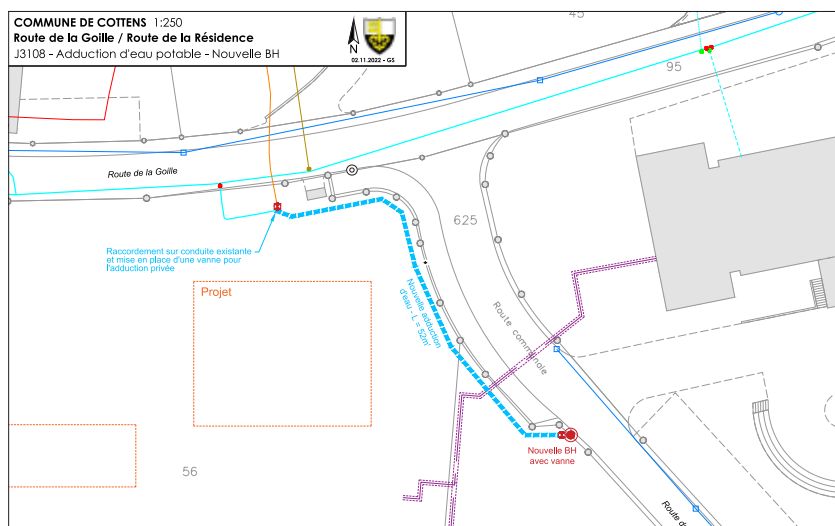
Le montant soumis à l'investissement est de CHF 155 000.–.

Jean-Claude Bernold

CALENDRIER RAMASSAGE DES DÉCHETS 2023

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Lu					1							
Ma					2			1 Fête Nationale				
Me	1	1	1		3			2			1 Toussaint	
Je	2	2	2		4	1		3			2	
Ve	3	3	3		5	2		4	1		3	1
Sa	4	4	4	1	6	3	1	5	2		4	2
Di	5	5	5	2	7	4	2	6	3	1	5	3
Lu	6	6	6	3	8	5	3	7	4	2	6	4
Ma	7	7	7	4s	9	6	4s	8	5	3	7	5
Me	8	8	8	5	10	7	5	9	6	4	8	6
Je	9	9	9	6	11	8	6	10	7	5	9	7
Ve	10	10	10	7	12	9	7	11	8	6	10	8
Sa	11	11	11	8	13	10	8	12	9	7	11	9
Di	12	12	12	9	14	11	9	13	10	8	12	10
Lu	13	13	13	10	15	12	10	14	11	9	13	11
Ma	14	14	14	11	16	13	11	15	12	10	14	12
Me	15	15	15	12	17	14	12	16	13	11	15	13
Je	16	16	16	13	18	15	13	17	14	12	16	14
Ve	17	17	17	14	19	16	14	18	15	13	17	15
Sa	18	18	18	15	20	17	15	19	16	14	18	16
Di	19	19	19	16	21	18	16	20	17	15	19	17
Lu	20	20	20	17	22	19	17	21	18	16	20	18
Ma	21	21	21	18	23	20	18	22	19	17	21	19
Me	22	22	22	19	24	21	19	23	20	18	22	20
Je	23	23	23	20	25	22	20	24	21	19	23	21
Ve	24	24	24	21	26	23	21	25	22	20	24	22
Sa	25	25	25	22	27	24	22	26	23	21	25	23
Di	26	26	26	23	28	25	23	27	24	22	26	24
Lu	27	27	27	24	29	26	24	28	25	23	27	25
Ma	28	28	28	25	30	27	25	29	26	24	28	26
Me	29	29	29	26	31	28	26	30	27	25	29	27
Je	30	30	30	27		29	27	31	28	26	30	28
Ve	31	31	31	28		30	28		29	27	30	29
Sa				29			29		30	28		30
Di				30			30			29		31
Lu							31			30		
Ma										31		

3.2.5. Alimentation et défense incendie – bâtiments de la caisse de pension



Le 15 juillet dernier, la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg a mis à l'enquête publique la construction de 3 immeubles locatifs à la route de la Goille.

Il est du devoir de la commune de mettre à disposition de l'eau potable et la défense incendie pour les nouvelles constructions. Ces constructions verront le jour en 2023. De ce fait, le règlement sur la distribution d'eau potable adopté lors de l'assemblée du 13 septembre 2022 fera foi. Les propriétaires se brancheront sur le réseau principal à leurs frais. Les articles 14 à 18 traitent du sujet des nouveaux raccordements. Dans ce secteur, la commune doit ajouter un borne hydrante qui soit accessible facilement depuis la route.

Un montant soumis à l'investissement est de CHF 30 000.–.

Yves Nicolet

4. Approbation des statuts du réseau santé Sarine (RSS).

En 2021, le Grand Conseil a adopté la loi sur la défense incendie et les secours (LDIS) qui est entrée partiellement en vigueur le 1^{er} juillet 2021. La loi déploiera complètement ses effets au 1^{er} janvier 2023 puisque son règlement d'exécution, le règlement sur la défense incendie et les secours entreront finalement en vigueur.

L'organisation de la défense incendie est confiée à une association de communes. Afin de ne pas créer une association supplémentaire, la défense incendie est rattachée au RSS (Réseau santé de la Sarine) pour le district de la Sarine. Ce qui fait sens, étant donné que ce dernier gère déjà le service des ambulances. De cette manière, les services de secours seront sous le même toit.

Le grand point d'achoppement pour la mise en œuvre de cette loi est la perception de la taxe d'exemption de servir. Actuellement, l'amplitude de cette dernière varie de CHF 0.– à 160.–. Certaines communes ont fait le choix de financer l'entier du service du feu par les impôts, alors que la ville de Fribourg facture CHF 160.– pour les personnes assujetties. Un consensus a été adopté par le comité de direction pour une taxe de CHF 100.– par personne astreinte. Pour les citoyens de notre commune, la durée de l'assujettissement sera réduite de 10 ans, ce qui compense l'augmentation de CHF 80.– à 100.–. Les motifs d'exemption au paiement de la taxe font partie des statuts à l'article 25. Ces derniers sont en ligne sur le site internet de la commune et à disposition au bureau communal.

Madame la Préfète sera présente lors de notre assemblée pour expliquer les détails des statuts à approuver.

Yves Nicolet

Un mot impropre

Lors de l'assemblée communale du 3 mai 2022 consacrée à l'examen des comptes 2021, la soussignée a notamment commenté la hausse des charges de l'accueil extrascolaire. Elle a indiqué que, en raison de la pandémie, les repas des enfants n'ont plus été possibles à la Résidence St-Martin et ont été servis à la salle des répétitions, ajoutant: «la paroisse en a profité pour augmenter légèrement la location des locaux» – propos non rapportés au PV. La soussignée reconnaît que le terme «profité» était malvenu. Dont acte.

Marie-Claude Clerc

Création de jardins familiaux

Nicaragua année 2021

Projet de l'association Maurice Demierre co-financé par Fribourg-Solidaire

Objectif

Créer 21 jardins potagers « modèles » qui permettront de former, par la méthode « de paysan à paysan », environ 70 familles à l'agroécologie et, en cas de récolte abondante, d'initier la vente, sur les marchés locaux, de légumes et de fruits.

Quelques résultats

Intrants, matériel et outils remis
Paquets de graines: pipián garza, concombre, carottes, tomates, chiltoma criolla, oignon...
Matériaux de clôture: grillage, pieds, agrafes
Outils: bêches, brouettes, plateaux pour semis...
21 jardins réalisés
225 mètres carrés
10 m² pour la plantation de légumes
215 m² de buttes pour planter des légumes et semer, sans labourer, des grains de base tels que les haricots Pinpin et le maïs créole

Quelques conclusions

Importance de:

- Encourager une production accrue d'engrais organiques afin d'améliorer la qualité des sols
- Promouvoir et doter les producteurs/trices de systèmes d'irrigation goutte à goutte

Sur l'ensemble des bénéficiaires, 4 femmes ont vendu des excédents de chiltomas, tomates, pipianes et ayotes, générant un petit revenu familial

Coût total du projet CHF 5'603



L'association Maurice Demierre, membre de Fribourg-Solidaire, soutient des projets de développement agricole, d'accès à l'eau potable, de construction de bâtiments communautaires.

Fribourg-Solidaire, la fédération fribourgeoise de coopération au développement, a cofinancé ce projet de l'association Maurice Demierre.

Fribourg-Solidaire, c'est

Des projets de qualité

Chaque projet est analysé par les expert-e-s de la commission technique et financière selon de stricts critères

Un seul interlocuteur

En collaborant avec Fribourg-Solidaire, vous interagissez avec un seul interlocuteur

Transparence

Fribourg-Solidaire rend compte de l'utilisation des fonds publics investis, informe du déroulement et des résultats des projets en toute transparence

Des résultats tangibles

Fribourg-Solidaire évalue les rapports financiers et opérationnels de chaque projet

Les projets de nos associations membres ont besoin de votre soutien.
Chaque contribution communale nous permet de renforcer leurs actions
Parce que 1 franc par an et par habitant, c'est possible

www.fribourg-solidaire.ch

LES INFOS DES DICASTÈRES

Apéritif des membres des Conseils communaux de la région Sarine Ouest le 1^{er} juillet 2022



L'inauguration officielle de la cabane forestière était planifiée au terme de sa construction au mois de mars 2020. En raison de la pandémie agressive, elle n'a pas pu avoir lieu. Cette rencontre intercommunale a remplacé, en quelque sorte, l'inauguration officielle.

Pour faire suite à une tradition existante entre les Communes de Sarine Ouest, le Conseil communal de Cottens a invité les membres des Exécutifs communaux des villages suivants: Autigny, Avry, La Brillaz, Chénens, Cottens, Neyruz, Prez, Ponthaux à un apéritif dînatoire.



Ce lieu de rencontre est aujourd'hui un endroit très prisé et chacune ou chacun peut y aller sans réservation.

Gabriel Nussbaumer

Cette rencontre sympathique a eu lieu à la cabane forestière située au Bois de Chavailles à Cottens. Madame Lise-Marie Graden, Préfète du district de la Sarine, était également présente. Ce partage convivial s'est déroulé en toute simplicité.

FANTAS'TIC
Coiffure



Rachel Daugherty - Rue du Centre 98 - 1741 Cottens
079 / 546.75.13

INSTALLATIONS
Clerc s.a.r.l.



SANITAIRE - CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR
RENOVATION - DEPANNAGE

CH - 1741 Cottens (FR)
Rte du Centre 11
Tel : 026 / 477 34 14
Natel : 079 / 204 18 75
contact@installationsclerc.ch

MOREL s.a.r.l.
AUTOMOBILES.CH

Garage plus
Achat - Vente
Réparations toutes marques
Spécialiste Ford

Richard Morel
Route de Lentigny 1
1741 Cottens
T 026 477 17 10
M 079 429 28 05
morel.automobiles@bluewin.ch

L'éducation de votre enfant nous tient à ♥



epmfr.ch

- ✓ Développement global de l'enfant
- ✓ Initiation à l'allemand et à l'anglais dès la 1H
- ✓ Préparation au Cycle d'Orientation
- ✓ Devoirs surveillés six fois par semaine
- ✓ Infrastructure complète au service de l'enfant
- ✓ Accueil et activités extrascolaires à la corte
- ✓ Équipe pédagogique qualifiée et impliquée

École Privée Moléson





Fête nationale organisée par le club des lutteurs de Cottens & environs

La fête nationale 2022, organisée par le club des lutteurs de Cottens & environs, a rencontré un grand succès. De nombreux habitant·e·s y ont participé et, grâce à leur présence, la manifestation fut très belle et conviviale. Dans notre village, cette commémoration est depuis longtemps organisée par une société qui est affiliée à l'USL (Union des sociétés locales).

C'est à proximité des bâtiments scolaires, sur la place dénommée «place rouge», qu'une tente a été érigée ainsi que tout l'équipement nécessaire à la bonne marche de cet important événement.

Les habitants de notre village ont été accueillis par la fanfare des Martinets que nous remercions pour leur magnifique prestation. Une allocution du Syndic, suivie du magnifique discours patriotique de Monsieur Lucas Dupré, député au Grand Conseil, ont été prononcés pour nous rappeler les valeurs de la Fête nationale.

En raison de la sécheresse et afin d'éviter les risques d'incendie, le conseil communal a interdit les traditionnels feux d'artifice. Les habitants de Cottens pourront contempler les feux d'artifice tant attendus lors de la marche nocturne qui aura lieu durant la période de Noël.

Un grand merci aux organisateurs et à tous les habitants de notre commune qui, par leur travail et leur participation, font vivre un esprit villageois cordial et positif.

Gabriel Nussbaumer

Aménagement du territoire, constructions, cadastre et mensuration

Plan d'aménagement (PAL)

L'étude pour la numérisation de notre PAL est en cours. Selon les directives du SeCA, une mise à l'enquête est nécessaire, mais aucune modification du plan de zone et du règlement du RCU ne sont possibles. Les changements sont de l'ordre de la technique et de la précision pour la lecture du PAL.

Le plan d'aménagement de détail (PAD) de la Coutaz, au nord de la ligne CFF, est à la commune pour son étude par la commission d'aménagement et le service technique. Le dossier sera mis à l'enquête publique vers fin 2022, début 2023. C'est un projet d'habitats individuels de 1 à 2 logements (secteur 1), d'habitats individuels de 2 à 3 logements (secteur 2) et d'un habitat individuel de 3 logements avec un accès commun (secteur 3).

Constructions

La mise à l'enquête publique de trois immeubles dans la zone Les Prés, à la route de la Goille, est en cours. Ces appartements seront à louer par la caisse de pension de l'Etat. Certains appartements pourront être aménagés pour des personnes à mobilité réduite. Ils seront disponibles d'ici fin 2024.

Mensuration

La mise à l'enquête de la nouvelle mensuration (MN) est terminée. Les remarques et oppositions sont traitées par le géomètre officiel du bureau Omnidata. L'entrée en vigueur des nouveaux numéros d'articles sera effective dans environ 2 ans, après inscription au Registre foncier.

Claude Magnin

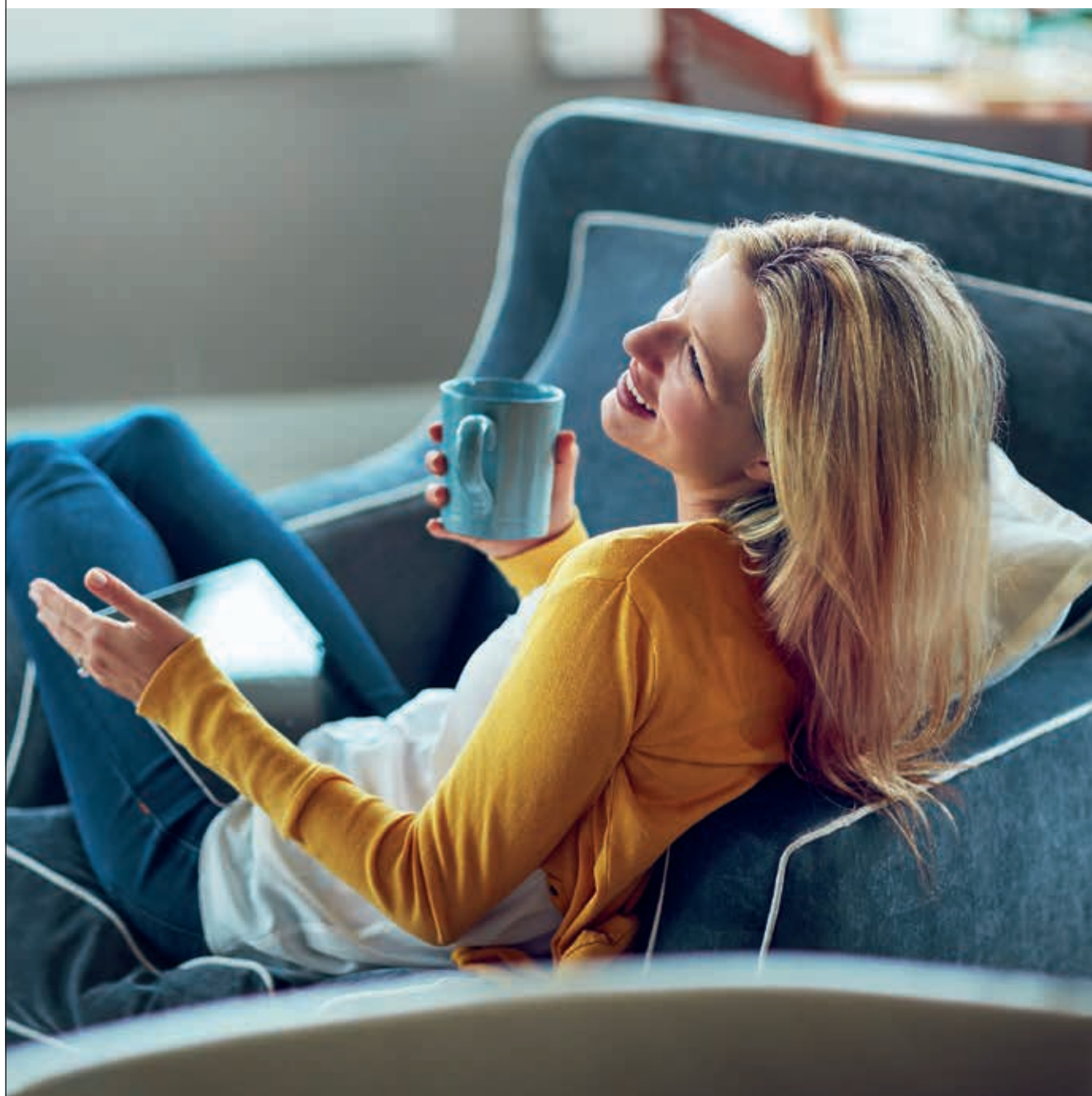
Le chauffage à distance

Notre solution locale et
durable pour votre confort.



Experts
en solutions
énergétiques
globales

groupe



A propos de mobilité... acte 3

Zone 30 km/h: route du Centre et route de la Goille

Ainsi qu'évoqué dans nos bulletins communaux de décembre 2021 et mai 2022, à la suite de la demande de quelques citoyens et du conseil des parents, notre commune est enfin à bout touchant dans la réalisation de ce projet.

En effet, après avoir reçu le préavis favorable du Service des ponts et chaussées (SPC) en date du 3 août 2022 et après la mise au concours auprès de 3 bureaux d'ingénieurs des frais d'honoraires concernant les travaux d'ingénierie, le conseil communal a mandaté le bureau Jeanneret Etudes SA à Autigny pour cette réalisation.

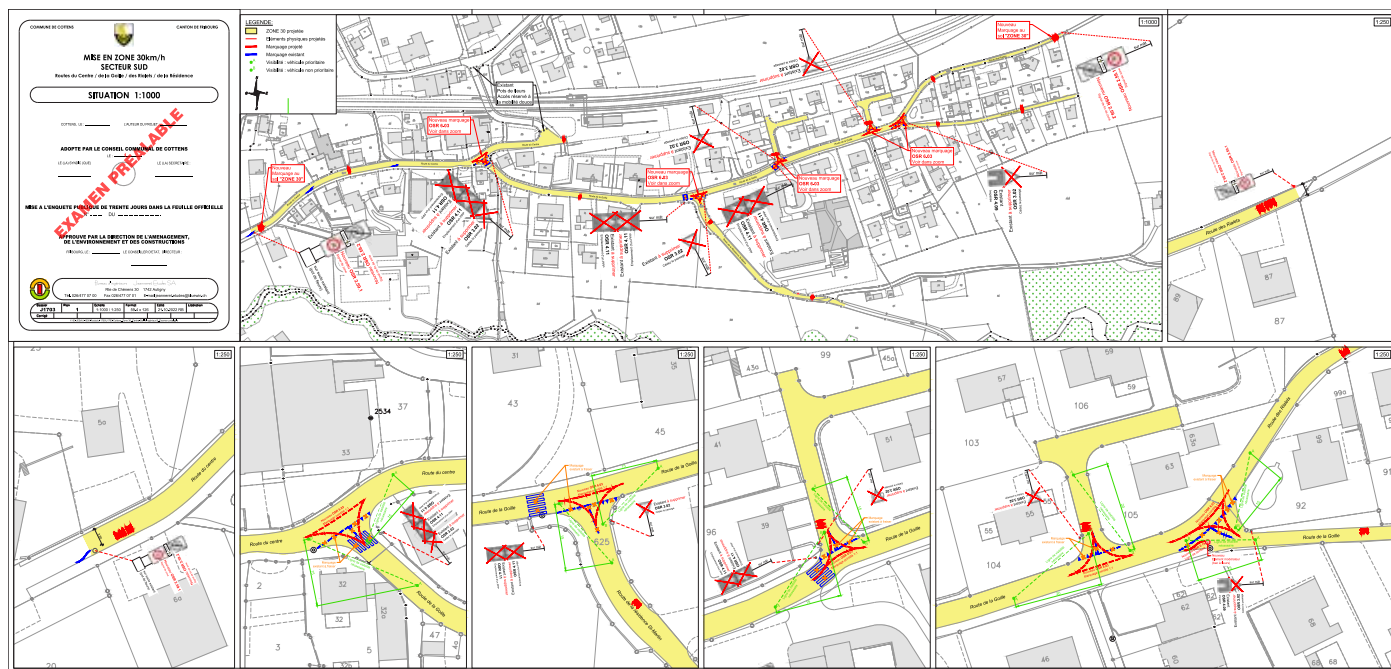
Sur la base de l'étude préalable réalisée par le bureau TEAM+ (voir schéma), le bureau Jeanneret Etudes SA nous a dès lors soumis le devis des travaux pour cette zone 30 km/h qui se monte à CHF 18 400.– TTC.

Ce montant étant inférieur à CHF 20 000.00, il ne doit pas être approuvé par la commission financière et l'assemblée communale, ainsi que l'exige le règlement des finances (RFin) à l'article 3 (art. 42 LFCo, art. 22 OFCo).

Avec une volonté d'informer les citoyens de ce qu'il entreprend pour leur sécurité, le conseil communal a néanmoins décidé de présenter ce projet de façon transparente.

Ce projet devra être mis à l'enquête et sa mise en œuvre est prévue en début 2023, après réception du permis de construire.

Jean-Claude Bernold



Emplacements des mesures



 **famiya**
service de garde d'enfants

rejoignez famiya
devenez accueillante familiale
une activité professionnelle de la
petite enfance à votre domicile

envoyez-nous
votre candidature



emploi rémunéré et formation de qualité

Chauffage à distance, local de l'édilité et place des déchets verts

La place des déchets verts est terminée. Celle-ci sera mise en service au printemps.

L'accès sera possible à toute heure durant la journée au moyen d'un badge pour l'ouverture de la barrière qui en fermera l'accès. Chaque ménage pourra obtenir ce badge (contre une caution de CHF 20.–) auprès de l'administration communale. Une information plus détaillée suivra via un tout ménage.



Le bâtiment du CAD (chauffage à distance) et de l'édilité est terminé. Les travaux d'infrastructure pour la pose des tuyaux suivent leurs cours selon le Groupe E qui est le maître d'œuvre. La mise en service est prévue durant les mois de mars/avril 2023. Nous vous rappelons que cette installation chauffera notamment les écoles, l'administration communale ainsi que le home et sa piscine. D'autres bâtiments pas encore en construction vont également s'y raccorder.

Aux vues de la situation actuelle, avec une très forte augmentation de prix des énergies fossiles (mazout, gaz), la solution choisie par la commune, pour la construction d'un chauffage à distance à base de plaquettes de bois de nos forêts, s'avère être la plus judicieuse au point de vue financier et écologique.

Marc-Antoine Sauthier



Déjà une année...

Ecole

Le temps passe vite et l'année scolaire 2021–2022 s'est achevée le 8 juillet. Les bonnes et moins bonnes nouvelles ont rythmé cette année. D'abord les bonnes: le camp de ski, qui s'est déroulé pour la première fois à la Fouly, fut une réussite; il fut «presque vert» au début et très blanc en fin de semaine... Mais qu'importe le temps, l'ambiance fut excellente, l'organisation et la flexibilité du programme impressionnantes, la motivation des monitrices, moniteurs et personnes accompagnantes inégalée et le plaisir des enfants sans nom...

Le camp d'été à Charmey pour les élèves de 3H–4H a pu bénéficier d'un temps idéal pour les randonnées, les promenades, les visites et les activités en plein air. Lors de ma visite du camp avec le directeur de l'école M. Rhy, j'ai vu une équipe d'adultes soudée, dynamique et toujours de bonne humeur, accomplissant un travail de tous les instants et entourant les enfants de toute leur bienveillance... Les enfants avaient l'air d'adorer ce changement de cadre scolaire et leurs yeux en disaient beaucoup...

Un grand **merci** à toutes les personnes qui ont organisé, participé et permis l'organisation de ces semaines scolaires spéciales, mais ô combien essentielles dans le cursus scolaire des enfants, tant sur le plan des relations sociales que sur celui du respect de chacune et chacun...

La mauvaise nouvelle: nous avons dû fermer une classe de 1H–2H par manque d'effectif d'élèves. Pour donner suite à un courrier des parents touchés par cette fermeture, nous avons écrit à la DFAC pour pouvoir garder les deux classes actuelles en insistant sur plusieurs éléments et arguments incluant le domaine pédagogique, le domaine social, la situation géographique favorable de la commune, ses infrastructures pratiquement complètes, la qualité de l'école, la dynamique du groupe des enseignants, la qualité de l'accueil, etc...

Forêts-Sarine, par mandat de votre commune, assure la gestion des forêts dont votre entité est propriétaire.

Sa mission est de :

- exploiter et mettre en valeur les produits de la forêt, notamment pour la production d'énergie
- protéger les régions à risque contre les dangers naturels (processus torrentiels et glissements de terrain)
- sécuriser les sentiers et les structures d'accueil du public en forêt
- favoriser la biodiversité en forêt, notamment par la revitalisation de biotopes
- conseiller et collaborer avec les propriétaires forestiers privés
- répondre aux demandes des citoyens concernant la forêt

Les équipes forestières de FORÊTS-SARINE mettent également leurs compétences à disposition des communes et des particuliers pour réaliser des travaux à valeur commerciale.

DANS LES FORÊTS PRIVÉES :

- Coupe de bois
- Débardage de bois
- Plantations
- Soins aux jeunes peuplements

POUR LES ENTITÉS PUBLIQUES :

- Aménagement et entretien de sentiers et parcours à thème
- Construction et pose d'escaliers et barrières
- Réalisation de place de pique-nique
- Entretien de haies vives
- Abattages spéciaux en milieu urbanisé
- Stabilisation de terrain (caissons en bois, stabilisation biologique)

POUR LES PARTICULIERS :

- Elagage, entretien de haie
- Abattage et taille de sécurité de grands arbres
- Construction et livraison de tables et bancs en chêne massif
- Fourniture de traverses et carrelots en chêne massif
- Valorisation de bois précieux (vente aux enchères lors de mises)
- Location d'une fendeuse à bois verticale 20 t.

Contactez-nous pour une demande de devis ou pour tout renseignement !

Contact par commune sur www.forets-sarine.ch



(toutes les prestations listées ci-haut sont bien entendu accessibles à toutes les catégories de mandant)

La réponse négative de la DFAC nous est parvenue le 27 juin. Nous la déplorons et sommes déçus.

Nous allons tout faire pour que les élèves de 1H–2H puissent avoir les meilleures conditions possibles pour leur année scolaire 2022–2023 tout en sachant que l'année scolaire 2023–2024 verra à nouveau l'ouverture d'une deuxième classe de 1–2H...

En relation avec cette situation, M. Rhyn, directeur de l'école, a lancé l'idée des «Seniors dans les classes». Ce projet, développé et géré par Pro Senectute, existe déjà dans plusieurs écoles alémaniques du canton. Il commence à pointer son nez dans la partie francophone... Quelques personnes ont répondu à notre appel et depuis septembre M^{me} Corbat vient donner un coup de main aux enseignantes le lundi et le vendredi matin. Son mari l'accompagne fréquemment le vendredi. Qu'ils en soient ici vivement remerciés! Beau projet en pensant à l'apport intergénérationnel! Si d'autres bonnes âmes voulaient apporter leur pierre à ce projet qui devrait perdurer, vous pouvez toujours prendre contact avec le directeur de l'école de la Clé ou moi-même.

Autre nouveauté: M. Luc Sciboz, travailleur social en milieu scolaire (TSS) œuvre depuis la rentrée scolaire sur les sites de Neyruz, Autigny, Chénens et Cottens. C'est une aide supplémentaire tant pour les élèves que pour les enseignant-e-s et les parents.

Comme prévu, deux tableaux interactifs ont remplacé dans deux classes les anciens tableaux noirs qui dataient de la construction de l'ancienne école. Les enseignantes et enseignants concernés sont contents de cet outil moderne qui va dans le sens de la nouvelle stratégie numérique que le canton veut développer. Deux nouveaux tableaux seront installés dans le courant de l'année scolaire 2022–2023. Le budget de CHF 20 000.– a été respecté et sera respecté pour les deux prochains tableaux!



Accueil extrascolaire

L'AES a repris son rythme de croisière avec l'ouverture supplémentaire de 2 unités le matin (à partir de 7 heures). Le nombre d'enfants inscrits est en augmentation, si bien qu'à certaines unités, il faut la présence de 3 personnes pour respecter les règles élaborées par le SEJ.

Nous avons le projet d'ouvrir l'AES pendant les vacances scolaires d'été. Ce fut un essai concluant. Les enfants et parents étaient très satisfaits de cette possibilité quand bien même elle était limitée dans le temps (ouverture la première semaine des vacances d'été et la dernière avant la reprise de l'école). 22 enfants ont profité de ces moments privilégiés, grâce à la compétence et à la motivation des intervenantes de l'AES.

Action «A pied à l'école»

Je terminerai mon tour d'horizon par le bon déroulement de la journée du 16 septembre qui s'intitulait «A pied à l'école». Avec l'aide des personnes organisant la ligne du Pedibus de



la Goille, nous avons sensibilisé les parents qui amènent les enfants en voiture. Nous leur avons expliqué le pourquoi de l'action et demandé de déposer les enfants sur la place en face de l'ancien Denner, pour éviter une circulation trop dense et dangereuse au centre du village. Les échanges courtois et constructifs m'ont montré que l'on pouvait compter sur la responsabilité des parents et sur leur collaboration. Nous allons certainement renouveler l'action... Je vous laisse en réflexion le slogan de la journée «En pédibus, ce n'est que la santé en bonus»...

Jean Bernard Siggen



Je suis là pour vous à Cottens.

Julien Minguely, conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 47, julien.minguely@mobilere.ch

Agence générale Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14
Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobilere.ch
mobilere.ch

la Mobilère

103988Z

duplirex¹⁹⁶⁹

VOTRE CENTRE BUREAUTIQUE
COPIEURS - PAPETERIE - MOBILIER

WWW.DUPLI.CH
ONLINE SHOP

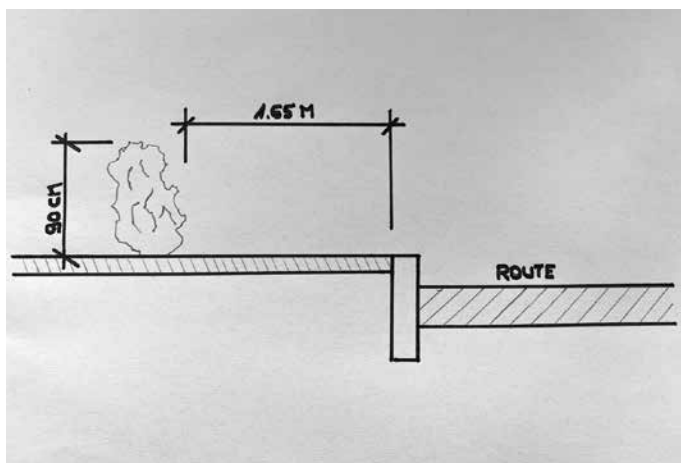
Rappel concernant la taille des haies et des arbres

En vertu des articles 73, 75, 93, 93a, 94 et 95 de la loi sur les routes, les propriétaires ont l'obligation de procéder à l'émondage des arbres et arbustes et de tailler les haies vives bordant les voies publiques.

Travaux d'entretien obligatoires à effectuer jusqu'au 1^{er} novembre de chaque année.

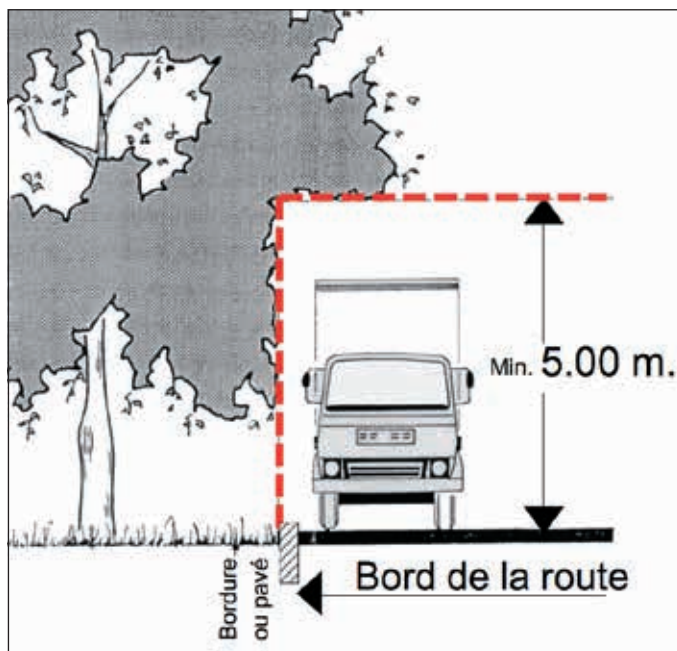
Haies vives

Dans le cadre des haies vives et sur les tronçons rectilignes, celles-ci doivent être distantes **d'au moins 1,65 mètre** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles ne doivent pas s'élever à **plus de 90 centimètres** au-dessus du niveau de la chaussée. Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de constructions, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers. **Ces règles s'appliquent obligatoirement en cas de nouvelles plantations, en remplacement d'anciennes haies ou de haies détériorées.**



Arbres

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une **distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée**. Les plantations effectuées lors de travaux et d'installations de caractère édilitaire sont réservées. **Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à une hauteur de 5 mètres minimum au-dessus de la chaussée.**



D'une manière générale, la végétation ne doit pas masquer la signalisation routière, de même que la visibilité aux carrefours, dans les courbes et aux accès, qu'ils soient publics ou privés. Elle ne doit pas non plus masquer l'éclairage public. Les dispositions de la Loi sur les routes (LR), de même que les normes concernant la visibilité aux accès et aux carrefours sont réservées.

En cas de non-respect de ces directives et en application de l'art. 126a LR, le conseil communal fera exécuter les travaux aux frais des propriétaires.

Des contrôles seront effectués par l'édilité de façon aléatoire.

Nous comptons sur la collaboration de tous les citoyennes et citoyens concernés, la sécurité sur l'espace publique étant une priorité pour votre conseil communal.

Jean-Claude Bernold



**RÉSIDENCE
SAINT-MARTIN**

Home médicalisé
pour personnes âgées

Rte de la Résidence 1
CH - 1741 Cottens

La Résidence Saint-Martin dispose de **8 appartements protégés** de 2,5 pièces dans son bâtiment. Ces appartements sont de préférence loués aux personnes retraitées.

En cas d'intérêt ou pour une future réservation, vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'attente.

Pour de plus amples informations, merci de nous contacter par téléphone au no 026 477 61 11.

Horaires du secrétariat :
Lundi au vendredi

08h00 - 12h00
13h30 - 18h00



Mesures communales d'économie d'énergie

Dans le cadre des mesures d'économies d'énergie proposées par le conseil fédéral ainsi que les recommandations du conseil d'état, la Commune de Cottens a pris les décisions suivantes:

Bâtiments communaux

Ecoles

- > Installation de suite de vannes thermostatiques sur tous les radiateurs de l'ancienne école. 27 vannes ont été changées durant les vacances d'octobre.
- > Toutes les salles de classes et les locaux des bâtiments des écoles seront équipés d'un même type de thermostat.
- > Un contrôle régulier sera effectué par le concierge.
- > Toutes les salles de classe, salle des maîtres et salles d'appuis seront chauffées à 20 degrés.
- > Une recommandation sera faite aux parents pour que les enfants prennent un pull ou une jaquette en classe.
- > Aucune fenêtre ne devra être ouverte en permanence en imposte.
- > Réduction de l'éclairage dans les couloirs et corridors. Un néon sur 2.
- > Réduction de l'éclairage dans la salle de gym, 2 rangées sur 3 rangées disponibles.
- > Réduction de la température de la halle de gym à 17 degrés.
- > Tous les appareils seront éteints pendant la nuit, plus de standby. (ordinateur, machine à café, etc.)
- > Tous les stores seront baissés en fin de journée pour la nuit.
- > Les rideaux des salles de classe seront fermés pour la nuit.
- > Suppression de l'eau chaude pour les lavabos des WC.
- > Les lumières devront être éteintes lorsque l'on quitte un local et pendant les récréations.

Locaux annexes

Les locaux de la musique et du local de la jeunesse seront chauffés à 19 degrés.

Bâtiment administratif

- > Chauffage à 20 degrés
- > Le hall et les escaliers seront chauffés à 17 degrés.
- > Les surfaces du sous-sol seront chauffées à 15 degrés.
- > Tous les appareils seront éteints pendant la nuit, plus de standby. (ordinateur, machine à café, etc.)
- > Salle du conseil chauffée à 19 degrés.
- > La totalité des stores seront baissés en fin de journée pour la nuit.
- > Suppression de l'eau chaude pour les lavabos des WC.

Marc-Antoine Sauthier



Pour vos fêtes et manifestations

**Notre expérience nous permet de
vous proposer la meilleure
solution pour chaque événement.**



**Route de Fribourg 44
1741 Cottens
026 477 00 95**

**www.boucherie-cottens.ch
boucherie.cottens@bluewin.ch**



TOYOTA RAV4 PLUG-IN HYBRID



VOTRE SUV PLUG-IN HYBRID DE 306 CH POUR SEULEMENT 22 G DE CO₂.



RAV4 Plug-in Hybrid Platinum, 2,5 litres PHEV, 225 kW/306 ch.
Ø cons. 1,0 l/100 km, CO₂ 22 g/km, eff. éner. A. Valeur cible
Ø pour les émissions de CO₂ de tous les modèles de véhicu-
les immatriculés en Suisse: 118 g/km. Selon cycle WLTP.

LIMAT
GARAGE  NEYRUZ

LES PAGES DES SENIORS

La «Table des seniors»

Si la «Table des seniors» a connu un très beau succès durant les premiers mois de l'année, il s'est franchement essoufflé à l'arrivée des beaux jours. Il a fait très chaud et vous étiez peut-être mieux sur votre terrasse. Avec le retour d'une météo moins amicale, nous espérons vous revoir nombreux autour d'un repas convivial chaque 1^{er} jeudi du mois.

Marie-Claude Clerc

Commission des seniors 

TABLE DES SENIORS

Le repas est servi

au Restaurant Marchon & Favre

le 1^{er} jeudi de chaque mois, à 12h00,
dès février 2022

Menu du jour à Fr 12.50, boissons non comprises
(participation de la Commune incluse)

Inscription nécessaire jusqu'au mardi à 11h30 à
l'administration communale, Tél. 026 477 93 00.



Nouveaux bancs de repos

Lors de la parution de ce bulletin d'Informations communales, trois nouveaux bancs de repos auront été ou seront sur le point d'être installés aux abords de forêts communales: deux en bordure de la route de la Résidence, en direction du nord-est (après la propriété Zbinden), là où les résidents du home notamment, mais aussi tous les promeneurs, apprécient probablement de faire une pause, à l'orée de la forêt – le banc existant est remplacé par un banc tout beau tout neuf et, sur les conseils de personnes avisées, un banc supplémentaire est placé quelques mètres plus haut; le troisième banc est installé juste à droite de l'entrée du Grand Bois, à l'arrière des terrains de foot, à la mi-ombre ou au soleil couchant, c'est selon.

Cette initiative revient à la commission des seniors de la commune qui, d'entente avec les propriétaires fonciers et le conseil communal, va proposer l'installation d'autres bancs le long des itinéraires pédestres prisés autant par les plus jeunes que les moins jeunes. Bonne balade.

Marie-Claude Clerc

Site internet

Il ne vous aura pas échappé que le site internet de la commune a fait peau neuve. Afin de faciliter la recherche d'infos par les seniors, la page d'accueil comporte un onglet «Seniors» qui donne un accès direct aux liens utiles pour les aînés. Cette page «Seniors» doit encore être étoffée. Cependant chacune et chacun peut d'ores et déjà proposer d'y ajouter une information ou un lien jugés utiles. Nous vous remercions de votre collaboration.

Marie-Claude Clerc



Viens tester un de nos cours, tu vas l'adopter !

2022 - 2023

<u>Cours</u>	<u>Responsables</u>	<u>Quand</u>
Multi-Sports ① mixte 1H à 3H	Valérie Tercier, 079 611 19 30 valerie.miauton@bluewin.ch Karin Hämmerli, 079 351 35 86 yerly-haemmerli@bluewin.ch	* Lundi 16h30 à 17h30 dès le 05.09.2022
Multi-Sports ② mixte 4H à 6H	Karin Hämmerli, 079 351 35 86 yerly-haemmerli@bluewin.ch Valérie Tercier, 079 611 19 30 valerie.miauton@bluewin.ch	* Lundi 17h45 à 18h45 dès le 05.09.2022
Multi-Sports ③ mixte 7H à 11H	Charline Kapeller 079 524 39 51 charlinekap@outlook.com	* Mardi 18h30 à 19h45 dès le 30.08.2022
Gym Maintien	Patricia Bays 076 387 16 20	Mercredi 19h00 à 20h00 dès le 31.08.2022
Gym Fit mixte dès 16 ans	Patricia Bays 076 387 16 20	Mercredi 20h00 à 21h15 dès le 31.08.2022
Parents-Enfants de 2½ à 5 ans	Mireille Castella 079 196 19 45 mireille.castella@bluewin.ch	* Jeudi 16h15 à 17h30 dès le 01.09.2022

* Cours uniquement sur inscription auprès de la responsable !

N'hésitez pas à contacter la responsable pour de plus amples informations.

Cotisation annuelle : CHF 120.00 adulte / CHF 100.00 enfant

www.cottens-fr.ch/usl/gym

gym.cottens@gmail.com

Sortie des aînés

Visite de la chocolaterie Camille Bloch à Courtelary

Le ciel était radieux ce 19 mai dernier pour renouer avec la traditionnelle sortie des aînés après une privation de deux ans. Bien que la pandémie soit passée par là, ce rendez-vous annuel n'a, semble-t-il, rien perdu de son attractivité puisque plus de 80 personnes s'y sont inscrites. On l'attendait donc de pied ferme. Il a fallu ainsi réserver deux cars.

Les participants étaient à l'heure et je les remercie tous car le timing était franchement serré. Il s'agissait de respecter les vœux de Camille qui reçoit généralement moins de monde simultanément chez lui.

La visite se fait à travers un «Parcours découverte», conçu dans les nouveaux bâtiments, hors ateliers de production en raison des normes d'hygiène à respecter. Son fil rouge est le développement de l'entreprise à travers l'histoire de la famille Bloch. On écoute la guide, on regarde, on lit, on se lance dans quelques expériences sensorielles. Mais ... fini les effluves chocolatés qui, jadis, nous emplissaient les narines. On est à l'ère du high tech.

Après les emplettes à la boutique et, pour certains, déjà quelques bières, retour aux cars pour rallier St-Imier où nous partageons le repas de midi au bien-nommé restaurant de la Place car il en fallait de la place pour asseoir tout ce monde. Service rapide, viande bien tendre, moue de certains devant le sorbet à l'absinthe, queue devant les WC dames – «Dépêchez-vous, c'est l'heure d'y aller». A la sortie du restaurant il paraît qu'il faut encore «faire la photo». Pas facile, on bloque la circulation durant quelques minutes, mais on y arrive. Clic-clac.

Les participants se scindent ensuite en deux groupes: les plus vaillants descendront les magnifiques gorges du Taubenloch pendant que l'autre groupe «visite» les terrasses de la vieille-ville de Bienne ou les abords du lac. Les marcheurs se rattrapent durant le trajet de retour: ils ont, eux, légitimement soif – «pas possible, pas le temps de s'arrêter pour une bière!» – et font main basse sur le contenu du frigo du car.

Arrivée vers 18 heures sans aucun accroc, grâce aussi à une conduite parfaite de nos chauffeurs Frédéric et Jeff. Merci à eux et à vous tous d'avoir bien obéi.

Marie-Claude Clerc



Arrêter de fumer, vous y pensez ?


En réponse aux risques pour la santé que représente la consommation de tabac, le CIPRET* s'emploie, entre autre, à soutenir les fumeurs et fumeuses qui souhaitent retrouver la liberté d'une vie sans tabac.

Pourquoi arrêter de fumer ?

Choisir de vivre sans tabac c'est être libre, miser sur sa santé, profiter de la vie plus longtemps et disposer de plus d'argent pour les loisirs.

Avec un programme efficace et l'aide d'un spécialiste, vous augmentez vos chances de réussite.

Pour vous accompagner dans votre démarche, le CIPRET propose :



 Coaching stop-tabac
en 4 séances

 Cours stop-tabac
en groupe
en 4 séances

- 1. Faire le point**
 - Analyser ses habitudes de consommation
 - Différencier les avantages et les inconvénients du changement
 - Planifier l'arrêt
- 2. Préparation**
 - Identifier ses ressources, forces, obstacles
 - Développer des alternatives
 - Définir un programme personnalisé
- 3. Action**
 - Arrêter
 - Appliquer les stratégies pour maintenir la décision
- 4. Consolidation**
 - Renforcer les acquis
 - Anticiper les situations à risques et prévenir les rechutes
 - Évaluer le changement

Entretien d'orientation

Conseils ponctuels et soutien personnalisé.

Tarifs

- Coaching individuel **CHF 300.-**
- Cours de groupe **CHF 150.-**
- Entretien d'orientation **CHF 50.-**

Prenez rendez-vous et devenez non-fumeurs/euses !

CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme - 026 425 54 10

* Le CIPRET Fribourg - Centre de prévention du tabagisme – fait partie de la Ligue pulmonaire fribourgeoise et met en œuvre le programme cantonal de prévention du tabagisme sur mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales.

Aquagym senior

à la Résidence Saint-Martin



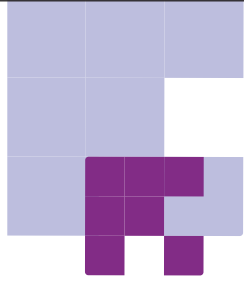
Venez profiter d'un cours d'aquagym sans inscription

Tous les vendredis de 11:30 à 12:15; sauf vacances scolaires

Prix par cours: CHF 20.- à payer sur place

Repas possible après le cours, sur réservation (jusqu'à 10h le jour même)
directement auprès de la cafétéria, au 026.477.61.31.

+ L'Office fédéral des assurances sociales subventionne ce cours parce
qu'il aide particulièrement à lutter contre les atteintes liées à l'âge.



 **baloise**



Julien Ropraz
Conseiller à la clientèle

Agence Générale de Fribourg
Avenue de la Gare 7, 1700 Fribourg
Mobile +41 79 538 04 40
julien.ropraz@baloise.ch

La vraie vie, c'est
bénéficiaire
d'un conseil
de proximité.

Armando Barassi
Agence de Fribourg
079 447 76 05
abarassi@groupemutuel.ch

groupemutuel
Santé & Prévoyance



Marché de NOËL

Jeudi 8 décembre 2022

Merry
CHRISTMAS



Restauration
Produits locaux
Artisanat
Promenade
en Poney
et mini-ferme



1741 Cottens

10h à 17h

Salle polyvalente

Ecole de la Clé Cottens

graphisme: www.indigo-creation.ch

groupe 

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

plus de
23'000
documents

Romans
Large
vision

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers philo
ExplorActifs
...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran
biblioavry@bluewin.ch
026 470 21 42

Dates à réserver

Exposition

22 octobre 2022 - 18 février 2023

des originaux du livre
"Le gâteau de l'amitié"
par
Ketsia Hasler et Déborah Maradan
aux éditions Entreligne

Les ExplorActifs

Des ateliers créatifs qui permettent de voyager à travers différentes cultures !

Mercredi 8 février - 10 mai 2023

de 15h à 17h

animés par Sarah Genoud



BiblioWeekend

sur le thème :

"Mettre les voiles"

Vendredi **24 mars** de 15h à 18h
Samedi **25 mars** de 9h à 16h

Tout public

Noël et Nouvel an

Fermeture

du 24 décembre 2022
au 9 janvier 2023

dès le 10 janvier 2023
reprise de l'horaire habituel

**Suivez-nous
sur**



Nous vous proposons une grande variété de services professionnels, en toute confidentialité, rapidement et à un prix concurrentiel, le tout dans le respect pour notre environnement

Déchets@Home

Nous vous proposons un service de déchetterie à domicile pour les personnes à mobilité réduite, non véhiculés ou celles qui veulent s'épargner le temps de se rendre à leur déchetterie locale, tout en évitant de salir leur voiture, le tout dans le respect de la nature ce qui contribue écologiquement à la survie de notre planète.

Selon vos besoins, nous venons chercher vos déchets à domicile, le jour convenu avec vous lors de la signature de votre abonnement.

Entreprises

Eco-S	Eco-M	Eco-L	Eco-XL
Dès 15.-	Dès 25.-	Dès 40.-	Dès 40.-
• Idéal pour 1-2 personne(s)	• Idéal pour 3-4 personne(s)	• Idéal pour 5 personnes et plus	• Entreprise
• 1 passage par mois	• 1 passage 1 semaine sur 2	• 1 passage par semaine	• Immeuble
			• Groupe

Job-S	Job-M	Job-L	Job-XL
Dès 40.-	Dès 50.-	Dès 50.-	Dès 80.-
• 4 passages par mois	• 4 passages par mois	• 2 passages par mois	• 4 passages par mois
• 2 caisses de 37L	• 4 caisses de 60L	• 4 caisses de 80L	• 4 caisses de 80L
• 2 caisse de 60L			

A chaque passage, nous ramassons vos déchets que vous amenez habituellement à la déchetterie tels que : papier (60L), PET (60L), verre (37L), aluminium (37L), piles, ampoules, capsules de café,....

Les encombrants sont sur demande.

Progin Marc - La Comba 1, 1747 Corserey – 079/813.60.88 - marc.progin@hotmail.com

Engagez des jeunes via REPER



PMJ
Pôle Mini-Jobs

Écrivez à pmj@reper-fr.ch ou laissez un message au 079 552 78 40

VOIR DÉTAILS AU VERSO ►►

La mission de REPER est la promotion de la santé et la prévention auprès des jeunes en terres fribourgeoises.

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTÉ ?

Notre service Pôle Mini-Jobs permet à des entreprises ou des personnes privées d'engager des jeunes pour 18.50.- de l'heure, au moins 4 jours ouvrables à l'avance.*

L'organisation et la logistique sont assurées par REPER jusqu'à l'arrivée des jeunes chez les partenaires. Les partenaires expliquent ensuite aux jeunes sur place leur mission de quelques heures ou de plusieurs jours.

* Ces heures sont déclarées et une fois les charges sociales déduites, tout revient aux jeunes. Hormis le versement du salaire via une facture unique, il n'y a aucune démarche administrative à faire pour les partenaires. Les contrats de travail et assurances sociales et accident sont assurés par REPER.

Écrivez à pmj@reper-fr.ch ou laissez un message au 079 552 78 40

mise sous pli

inventaire

nettoyage de locaux ou de véhicules

mise en place pour des événements

débarrasage pour recyclage ou déchetterie

aide pour des déménagements

aide pour livraison

mise à jour de base de données de contacts

travaux de montage ou de démontage d'infrastructures

aide pour l'entretien d'espaces verts

archivage de données

REPER

Promotion de la santé et prévention
Gesundheitsförderung und Prävention

Les associations regroupées au sein des Ligues de santé du canton de Fribourg assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales, de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans les lieux de consultations à Fribourg, **Billens**, Bulle, Châtel-St-Denis, Cugy, Guin et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien psychosocial aux personnes malades et à leurs proches
- Soutien à la réinsertion professionnelle (job-coaching)
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs : récolte et enregistrement de tous les cas de cancers du canton, analyse statistique

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Dépistage du cancer Fribourg

- Mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Dépistage du cancer du côlon pour les femmes et les hommes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein et du côlon

026 425 54 00 – depistage@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soins palliatifs spécialisés
- Conseil, soutien et orientation pour les personnes concernées par une situation de maladie grave
- Formation de professionnels et de bénévoles

026 426 00 00 – voltigo@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Consultations infirmières spécialisées en diabétologie pour enfants et adultes
- Soins spécifiques de pieds de diabétiques
- Consultations diététiques
- Vente de matériel
- Formation de professionnels des domaines scolaires et de la santé
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Consultations infirmières, conseils et soutien psychosocial pour les personnes souffrant de maladies respiratoires
- Location et vente d'appareils respiratoires
- Dépistage de la tuberculose et enquêtes d'entourage
- CIPRET : aide à l'arrêt du tabac et campagnes de prévention
- Activités d'information et de prévention


026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch

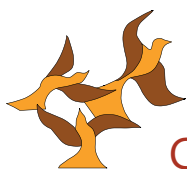
Octobre 2022

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2023 PUERICULTURE ET CONSULTATIONS PARENTS-ENFANTS

District de Sarine-Campagne

Toutes les consultations ont lieu sur rendez-vous, tél. no. 026/347.38.83

Lieu	Adresse	Dates et fréquence		
Autigny	Halle polyvalente Rte de Chénens 12 salle annexe	Le 3^{ème} mercredi du mois, l'après-midi		
		18 janvier	15 février	15 mars
		19 avril	17 mai	21 juin
		19 juillet	16 août	20 septembre
		18 octobre	15 novembre	20 décembre
Avry	Centre de puériculture Avry-Bourg 2 rez-de-chaussée	A la demande, matin et après-midi		
Belfaux	Bâtiment de la paroisse Rte de l'Eglise 1 rez-de-chaussée	Le 3^{ème} jeudi du mois, l'après-midi		
		19 janvier	16 février	16 mars
		20 avril	25 mai (4 ^{ème})	15 juin
		20 juillet	17 août	21 septembre
		19 octobre	16 novembre	21 décembre
Farvagny	Bâtiment de la paroisse Impasse du Château 3 rez-de-chaussée	Le 1^{er} lundi du mois, le matin		
		9 janvier (2 ^{ème})	6 février	6 mars
		3 avril	8 mai (2 ^{ème})	5 juin
		3 juillet	7 août	4 septembre
		2 octobre	6 novembre	4 décembre
Grolley	Cure Place de l'Eglise 2 rez-de-chaussée	Le 1^{er} mercredi du mois, le matin		
		11 janvier (2 ^{ème})	1 ^{er} février	1 ^{er} mars
		5 avril	3 mai	7 juin
		5 juillet	2 août	6 septembre
		4 octobre	8 novembre (2 ^{ème})	6 décembre
Le Mouret	Rte d'Oberried 6 Salle de logopédie Sous la Halle de gym	Le 4^{ème} lundi du mois, l'après-midi		
		23 janvier	27 février	27 mars
		24 avril	22 mai	26 juin
		24 juillet	28 août	25 septembre
		30 octobre (5 ^{ème})	27 novembre	18 décembre (3 ^{ème})
Rossens	Rte du Jordil 10 Salle au-dessus de l'ancienne poste	Le 2^{ème} mardi du mois, le matin		
		10 janvier	14 février	14 mars
		11 avril	9 mai	13 juin
		---	8 août	12 septembre
		10 octobre	14 novembre	12 décembre
Centre de puériculture de Sarine-Campagne		Plus d'informations ?		
Avry-Bourg 2 1754 Avry rez-de-chaussée				
		Tél. 026/347.38.83		



Choeur mixte Les Alouettes

fête ses 60 ans en 2023

Au programme :

- **Concerts-spectacles** en octobre 2023 sur le thème du voyage, avec des chants connus de la *variété française* principalement, Les Champs Elysées, Le lion est mort ce soir, Apache...
- **Vente** de sauces, vinaigres, confitures, moutardes, terrines, saucisses sèches, etc. (livraison pour Noël ou pour Pâques)
- **Stand au marché de Noël** à Cottens le 8 décembre 2022 (produits cités ci-dessus et quelques confections pour l'occasion).
- **Brunch** le 23 avril 2023, sur commande, à venir chercher sur place

On compte sur votre soutien !

SPECTACLES Venez nous rejoindre pour le spectacle, on a besoin de monde pour chanter, même si vous n'avez pas d'expérience chorale !

Répétitions pour le spectacle

prévues à la salle des répétitions sous l'église :

- Mercredi 23 novembre 19h30 à 21h30
- Mercredi 14 décembre 19h30 à 21h30
- Mercredi 18 janvier 19h30 à 21h30
- Dimanche 12 février journée de chant

Les dates suivantes sont à définir.

Pour tout renseignement :

lesalouettes@bluewin.ch ou 079 486 72 02
(Anita Sauter Losito, Coprésidente)

LAISSE
LA NATURE
FAIRE
SA LOI

ADMIRE
LE
RÉSULTAT

10 commandements
pour un environnement
sans pesticides et sans
produits chimiques



- 1 Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits - c'est la loi.
- 2 Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
- 3 Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
- 4 Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
- 5 Tu nourriras ton potager avec du compost.



- 6 Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
- 7 Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
- 8 Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
- 9 Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
- 10 Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

Informations supplémentaires
Service de l'environnement SEN,
Imp. de la Colline 4, 1762 Givisiez,
T +41 26 305 37 60,
www.fr.ch/sen

ETAT DE FRIBOURG
STADT FRIEBURG
Service de l'environnement SEN
Amt für Umwelt AUU





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'environnement SEn
Amt für Umwelt AfU

Impasse de la Colline 4, 1762 Givisiez

T +41 26 305 37 60
www.fr.ch/sen

Aux communes fribourgeoises

Givisiez, le 21 mars 2022

Article pour bulletins communaux

Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat

Trop de pesticides sont encore utilisés dans les jardins privés et souvent à mauvais escient. Le Service de l'environnement a lancé une campagne de sensibilisation de la population sous le titre « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat ». Tolérer les fleurs, les trèfles et les petites mousses ou encore désherber mécaniquement ou à la vapeur permet de préserver sa santé et l'environnement. Se passer de pesticides, c'est possible.

L'usage de pesticides n'est pas sans risque pour l'utilisateur et pour l'environnement. Il est vivement conseillé de s'en passer et d'employer des produits naturels en cas de nécessité. Les personnes qui entendent malgré tout utiliser des pesticides doivent suivre scrupuleusement les notices d'emploi.

10 commandements pour un environnement sans pesticides

A travers sa campagne « Laisse la nature faire sa loi et admire le résultat », le Service de l'environnement rappelle les 10 commandements à suivre pour un environnement sans pesticides et sans produits chimiques afin de préserver la qualité de l'eau et de l'air, conserver un sol sain et favoriser la biodiversité :

1. Tu n'utiliseras pas d'herbicides sur les chemins, les places, les terrasses et les toits, c'est la loi.
2. Tu désherberas mécaniquement ou à la vapeur.
3. Tu toléreras les fleurs, les trèfles et les petites mousses.
4. Tu éviteras les engrais chimiques dans le jardin et les espaces verts.
5. Tu nourriras ton potager avec du compost.
6. Tu soigneras tes plantes sans pesticides de synthèse.
7. Tu emploieras des produits naturels en cas de nécessité.
8. Tu veilleras à la diversité de la flore et de la faune.
9. Tu ramèneras les restes de pesticides dans les lieux de vente ou de collecte.
10. Tu ne jetteras aucun produit ou déchet dans les grilles d'eaux claires.

Une campagne qui s'inscrit dans un plan d'action cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté le 28 juin 2021 le plan d'action visant à réduire les risques liés aux produits phytosanitaires dans les domaines agricole et non agricole qui propose notamment des mesures ciblées. Dans le domaine non agricole, l'objectif est un retour à une gestion naturelle et non chimique des jardins privés en diminuant l'emploi des produits phytosanitaires, en proposant aux particuliers des alternatives aux entretiens chimiques.

D'autres actions seront organisées durant l'année, notamment des ateliers pour les jardiniers amateurs et une collecte des restes de pesticides.

Pour en savoir plus

www.fr.ch/sen

AGENDA

Novembre 2022

ve 25 Théâtre
sa 26 Théâtre

Décembre 2022

ve 2 Saint-Nicolas Jeunesse
sa 3 Loto Lutteurs
je 8 Marché de Noël Conseil des parents
sa 10 Loto Fanfare
di 11 Noël des aînés Paroisse
sa 17 Loto FC Cottens «actifs»

Janvier 2023

di 1^{er} Loto Tireurs
sa 7 Loto Les alouettes
je 13 Soirée des rois Les alouettes
sa 14 Loto FC Cottens «actifs»
sa 28 Loto Gym de Cottens

Février 2023

sa 11 Loto FC Cottens «actifs»
sa 25 Loto Fanfare

Mars 2023

sa 11 Loto FC Cottens «actifs»
sa 18 Concert Fanfare
sa 25 Loto Les alouettes

Avril 2023

sa 1^{er} Loto Jeunesse
ve 7 Soupe de Carême Paroisse
sa 22 Loto Fanfare
di 30 Loto des enfants Conseil des parents

Mai 2023

sa 6 Loto Tireurs





La BCF, proche de vous !

Succursale de Cottens
Route de Fribourg 44
1741 Cottens

www.bcf.ch



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert